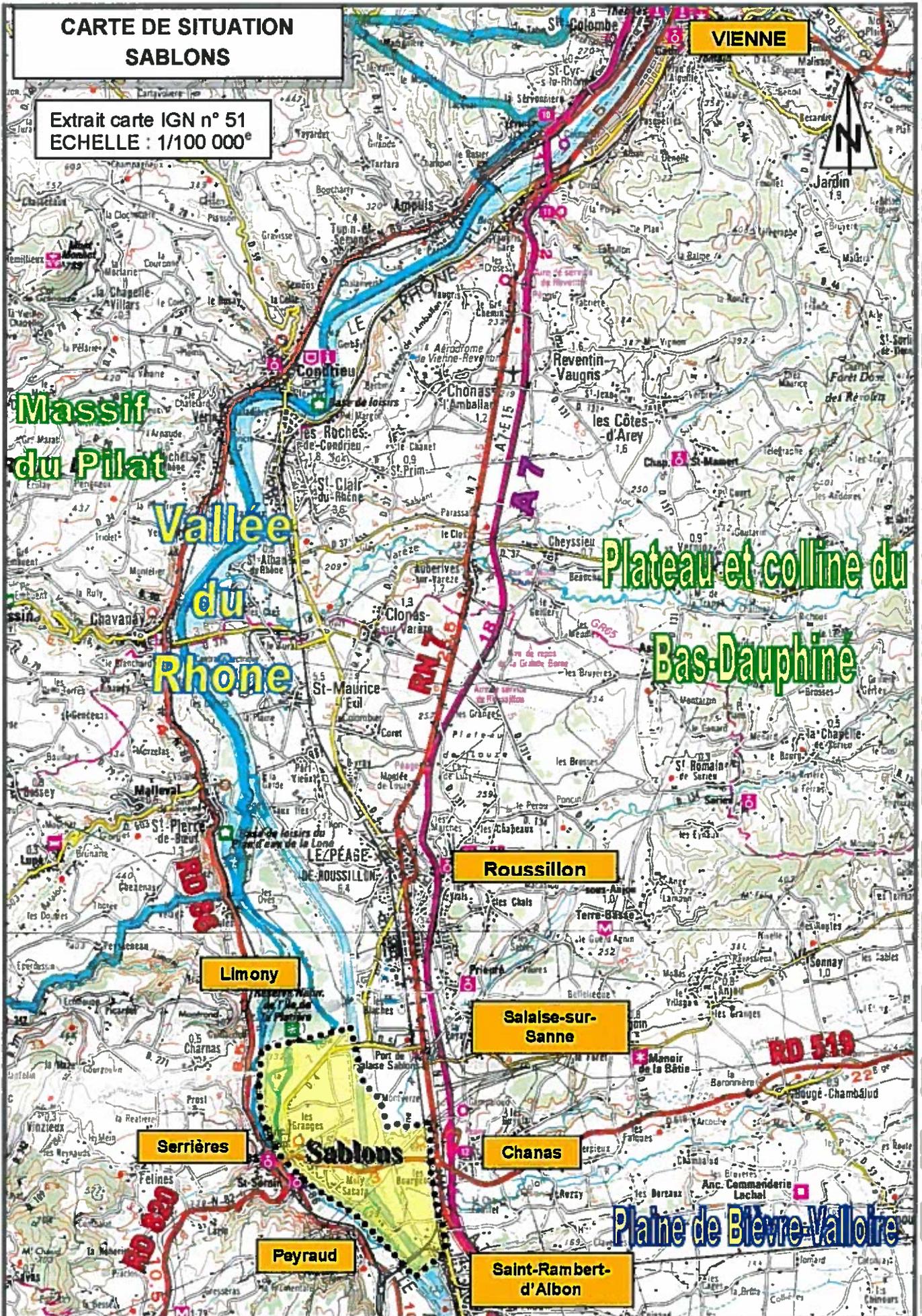

CHAPITRE 2

ETAT INITIAL ET TENDANCES D'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

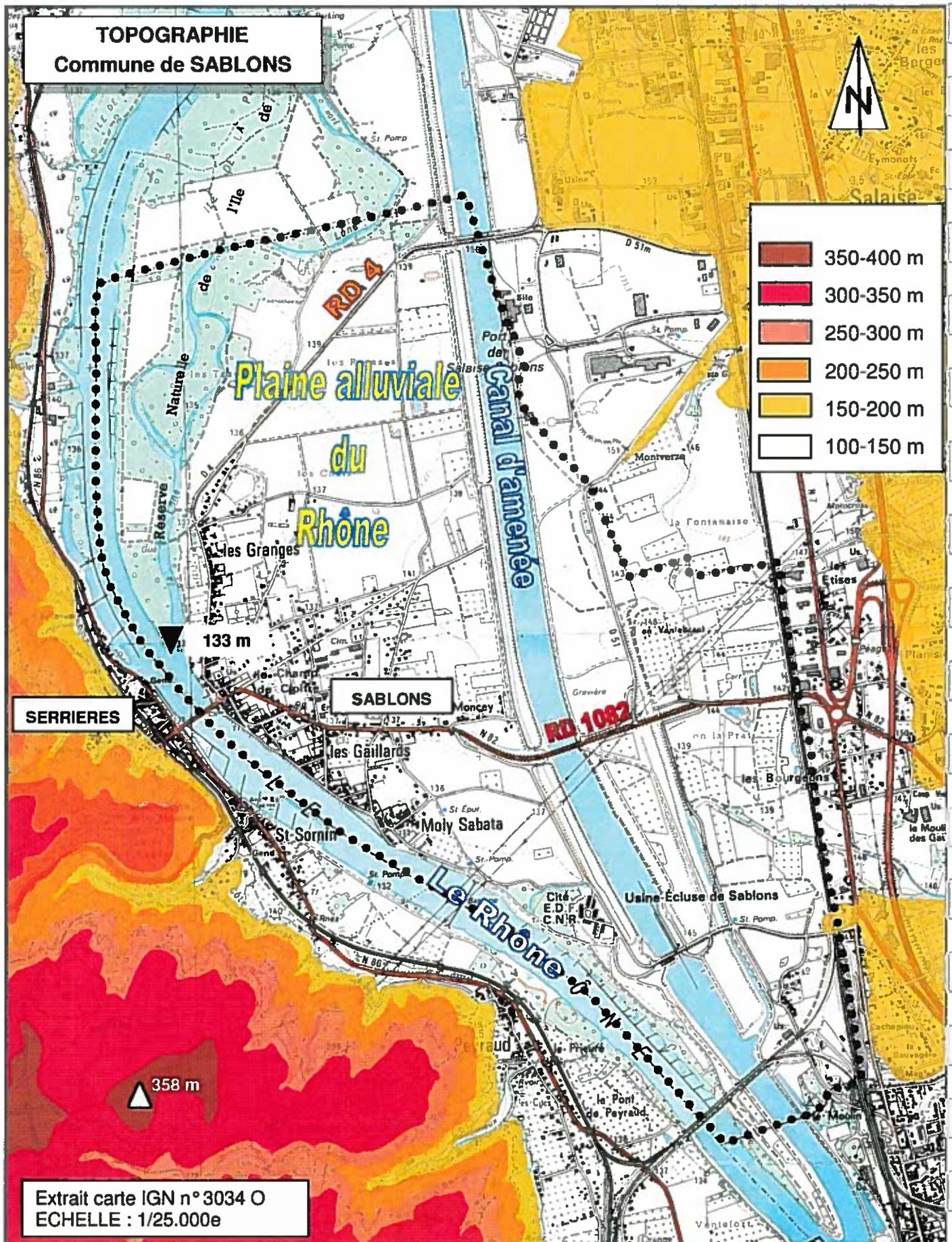
Les thèmes abordés sont :

- **le milieu physique** : il s'agira de préserver la qualité du sol, du sous-sol, de l'eau et de l'air ;
- **le milieu naturel** : il s'agira de préserver la faune, la flore et les habitats d'intérêt patrimonial, les sites remarquables, les fonctionnalités de ces espaces naturels ;
- **le milieu humain** : il s'agira de permettre le maintien des espaces et des activités agricoles, de préserver le caractère rural, de maintenir un cadre de vie agréable voir de l'améliorer par rapport aux nuisances.
- **le paysage** : afin de préserver le caractère paysager de la commune et de promouvoir la valorisation de ce territoire.

| | | |
|-------------|---|----------|
| 2.1. | MILIEU PHYSIQUE | Page 68 |
| 2.1.1. | Situation géographique et relief | . |
| 2.1.2. | Géologie | |
| 2.1.3. | Contexte hydrographique | |
| 2.1.4. | L'air | |
| 2.1.5. | Les risques naturels | |
| 2.2. | MILIEU NATUREL | Page 103 |
| 2.2.1. | Contexte réglementaire | |
| 2.2.2. | Description des milieux, leur faune et leur flore | |
| 2.2.3. | Considérations sur la valeur patrimoniale, l'utilité et la gestion des différents milieux naturels de Sablons | |
| 2.2.4. | Activités dans le milieu naturel | |
| 2.2.5. | Fonctionnement des milieux et des corridors biologiques | |
| 2.3. | MILIEU HUMAIN | Page 135 |
| 2.3.1. | Les activités agricoles | |
| 2.3.2. | Risques et nuisances liés au milieu humain | |
| 2.3.3. | Les déchets | |
| 2.4. | ANALYSE PAYSAGERE DE LA PLAINE DE SABLONS | Page 145 |
| 2.4.1. | Un paysage qui s'est façonné au fil de l'eau et au cours du temps | |
| 2.4.2. | Analyse des séquences paysagères et des perceptions | |
| 2.4.3. | Sensibilités paysagères de la plaine de Sablons | |
| 2.5. | SYNTHESE DES ENJEUX DE LA COMMUNE DE SABLONS | Page 161 |



2.1. MILIEU PHYSIQUE



LE MILIEU PHYSIQUE

2.1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET RELIEF

Localisée au sein de la vallée du Rhône, la commune de Sablons est située à l'extrémité Ouest du département de l'Isère à une trentaine de kilomètres au Sud de Vienne (sous-préfecture).

Le territoire de la plaine alluviale du Rhône est bordé à l'Est par les contreforts orientaux du Massif Central (massif du Pilat) qui présentent des versants abrupts sur lesquels se sont installés les vignobles des Côtes du Rhône.

Le vieux Rhône (ou Rhône court-circuité), qui s'écoule en pied de versant, matérialise la limite avec la commune de Serrières située à l'Ouest dans le département de l'Ardèche. Les centres historiques des deux villages de Sablons et de Serrières sont situés en regard l'un de l'autre, et, sont reliés par le pont sur le Rhône. Le *bourg de Sablons*, qui s'est fortement densifié depuis ces trente dernières années, se développe aujourd'hui à l'Est du vieux Rhône, au sein de la plaine alluviale agricole le long des principales voies structurantes de la commune.

La commune de Sablons s'étend entièrement au sein de la plaine alluviale du Rhône. Aussi, la topographie de ce territoire est relativement plane et s'établit à une altitude moyenne de l'ordre de 136 mètres. Ce territoire est traversé du Nord au Sud par *le canal de dérivation* de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), vaste aménagement datant de 1977. Ces différents aménagements occasionnent localement des variations ponctuelles de la topographie au sein de la plaine (remblais, digues, ouvrages de franchissement,...).

La réserve naturelle de l'île de la Platière marque par sa frange boisée le Nord de la commune, et constitue un "vestige naturel" qui témoigne actuellement de la dynamique fluviale passée.

A l'Est, la commune est *entourée par l'agglomération Roussillonnaise* dont la plate-forme industrialo-portuaire s'étend également au Nord-Est sur les communes de Chanas et de Salaise-sur-Sanne. La voie ferrée Lyon / Valence / Marseille Saint-Charles constitue la frontière Est du territoire de Sablons.

Au Sud de Sablons, la commune de Saint-Rambert-d'Albon (département de la Drôme) s'étend en rive gauche du Rhône en aval de la confluence entre le vieux Rhône et le canal de dérivation.

Le bourg de Sablons est traversé par la route départementale n°1082 reliant Chanas à Annonay et la route départementale n°4 reliant Sablons à Vienne. Ces voies rejoignent également les axes majeurs de communication Nord / Sud de la vallée du Rhône que constituent, d'une part, *l'autoroute A 7 et la RN 7 (en rive gauche), et, d'autre part, la RD 86 (en rive droite).*

2.1.2. GEOLOGIE

A l'Ouest, la commune et la vallée du Rhône sont dominées par le rebord oriental du massif central, dont les roches métamorphiques sont très hétérogènes (gneiss, granites, etc...). Elles forment un socle cristallin d'origine primaire hercynienne qui plonge sous les dépôts sédimentaires et alluviaux de la vallée.

La commune de Sablons se situe sur la marge Ouest du vaste bassin sédimentaire du Bas-Dauphiné dont les formations (datant de l'ère tertiaire) sont constituées de molasse miocène présentant une épaisseur considérable (500 à 600 mètres). Au niveau de la vallée, la molasse est surmontée par des argiles bleues datant du pliocène à hauteur de 300 mètres de profondeur. Ces formations n'affleurent pas sur la commune car elles sont recouvertes par les alluvions fluviales modernes du Rhône sur une épaisseur de 15 à 20 mètres.

Ces alluvions très perméables abritent la nappe phréatique d'accompagnement du fleuve. Ces formations alluviales se partagent entre alluvions fines (limons, sables, argiles) qui constituent le sol 'gris-alluvial' en surface (épaisseur moyenne 1,5 mètre) et les alluvions plus grossières (galets et graviers) qui forment le "plancher de graviers".

2.1.3. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

a) Cours d'eau

Description des cours d'eau

Indissociable de l'histoire de Sablons, le Rhône a marqué de sa présence l'évolution et l'organisation du territoire de cette commune.

Le réseau hydrographique de ce fleuve a été profondément modifié au cours du XIXe et du XXe siècle afin, d'une part, d'assurer la protection des zones urbanisées contre les inondations successives de ce cours d'eau, et, d'autre part, de permettre la navigation et la production d'énergie (construction de barrages et de voies navigables).

Historique de l'aménagement du Rhône

1880 : l'aménagement de l'ingénieur GIRARDON sur le Rhône permet de favoriser la navigation en fixant le cours du fleuve par un système de digues en enrochement submersible. Ceci s'est traduit par un enfoncement du lit du fleuve de 1,50 mètre.

Depuis 1920, la société Rhodia exploite des pompages dans la nappe alluviale du Rhône destinée à un usage industriel (chimique, pharmaceutique ou textile). Ces pompages ont beaucoup augmenté jusqu'en 1974, depuis, les quantités pompées sont plutôt stables.

Depuis 1950, les prélèvements d'eau potable se multiplient dans la nappe alluviale du Rhône afin d'accompagner l'augmentation de la demande en eau liée à l'accroissement démographique de ce territoire.

L'année 1977 marque la construction du barrage de Saint-Pierre-de-Bœuf et la mise en eau du canal de la CNR. Ce canal, créé en 1977 a pour but de générer artificiellement une rupture de pente permettant un aménagement hydroélectrique (usine-écluse). La restitution des deux cours d'eau (canal de fuite) est située en aval de Sablons, sur la commune de Peyraud. Les conséquences sont une forte réduction des débits dans le lit du vieux Rhône.

La construction du canal a entraîné une réduction des surfaces agricoles utilisées et la réalisation de système d'irrigation (mesure compensatoire). Des défrichages sont également intervenus afin de mettre en culture les terres (au niveau de la Platière notamment).

En 1979, le seuil Peyraud est construit au Sud de Serrières - Sablons pour maintenir un plan d'eau au niveau des deux bourgs. Il réduit notablement les vitesses d'écoulement du fleuve.

Fin des années 1980 : l'assèchement de la lône de la platière et la détérioration de la forêt alluviale traduisent des problèmes hydrauliques : les prélèvements sont importants (industrie, eau potable, agriculture) et de moins en moins compensés en raison du colmatage partiel des apports du canal. La faiblesse des débits réservés se surajoute aux prélèvements ce qui entraîne une baisse du niveau de la nappe : une altération de la ressource en eau souterraine sur le plan qualitatif (diminution du rôle épurateur des boisements) et quantitatif (diminution de la ressource en eau pour les pompages).

1992 : Réalimentation de la lône de la Platière, grâce à un prélèvement effectué en rive gauche dans le canal d'amenée. Depuis, on note un relèvement du niveau de la nappe, mais qui demeure insuffisant à long terme.

Description du réseau hydrographique et de son fonctionnement

Une part importante du territoire de Sablons s'étend entre le Rhône court-circuité (appelé vieux Rhône) et le canal de dérivation (ou canal de navigation) de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Le canal de dérivation est constitué en amont de l'usine hydroélectrique de Sablons du canal d'amenée et en aval du canal de fuite. Le canal de dérivation est

également longé par un contre canal qui assure l'équilibre piézométrique au sein de la plaine alluviale du Rhône.

Le débit moyen annuel du Rhône à Ternay (situé à une quarantaine de kilomètres en amont de Sablons) est de 1 060 m³/s, et, s'abaisse à environ 350 m³/s en période d'étiage.

Au niveau de Sablons, le débit optimal de fonctionnement de l'usine hydroélectrique s'élève à 1 600 m³/s. Aussi, en dessous de ce débit, la majorité des eaux du Rhône s'écoule dans le canal de dérivation, à l'exception d'un débit réservé de l'ordre de 10 à 20 m³/s qui est maintenu en direction du vieux Rhône. Inversement, lorsque les eaux du fleuve dépassent cette limite de 1 600 m³/s, le surplus est totalement déversé dans le vieux Rhône.

Au cours du temps, les divagations du fleuve ont créé des bras latéraux appelés également lônes. Ces lônes s'observent encore au Nord-Ouest du territoire de Sablons et constituent avec les milieux humides et les boisements associés la réserve naturelle de l'île de la Platière. La lône de la Platière est maintenue en eau tout au long de l'année grâce à une prise d'eau réalisée dans le canal d'aménée.

Deux autres cours d'eau confluent à Sablons en rive gauche du Rhône : la Sanne et le Dolon.

La Sanne trouve sa source à Primarette dans le plateau de Bonnevaux et s'écoule sur une distance d'environ 25 kilomètres jusqu'à sa confluence avec le Dolon. Cette rivière draine un bassin versant d'environ 64 km² (source : Etude Géo+, janvier 2005).

Le Dolon prend sa source sur la commune de Pommier-de-Beaurepaire aux étangs des Moilles, et s'écoule selon une direction Est / Ouest en pied de versant du plateau de Bonnevaux. Ce cours d'eau, long d'une trentaine de kilomètres, draine la partie Nord de la plaine de la Valloire ce qui représente un bassin versant d'environ 155 km².

Le débouché au Rhône de ces deux cours d'eau a été profondément modifié par l'aménagement hydroélectrique. En effet, ces cours d'eau se jettent désormais dans un canal aménagé parallèlement au canal de dérivation qui rejoint ce dernier en amont de sa jonction avec le Rhône court-circuité.

2.1.3.1. Contexte réglementaire

Il existe plusieurs documents de planification à l'échelle du Rhône qui constituent un cadre de référence important pour assurer une cohérence de la gestion du bassin versant de ce fleuve.

- **La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**

Cette directive européenne instaure un cadre pour une politique communautaire de l'Eau. Elle fixe un objectif de bon état écologique des milieux aquatiques à l'horizon 2015, par une gestion de l'eau (souterraine et de surface). Elle doit s'inscrire dans des districts géographiques cohérents (équivalent à l'agence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse) avec des normes de qualité chimique, physique et biologique tels que les Systèmes d'Evaluation de la Qualité (SEQ) décrits ci-après. Désormais, les comités de bassins ont adopté un nouvel outil d'évaluation de "l'état" des eaux : le Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux (SEEE).

- **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) Rhône-Méditerranée 2010-2015**

La commune de Sablons appartient au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée approuvé le 20 novembre 2009.

Ce document constitue le cadre réglementaire de référence afin d'assurer "une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques" présents sur l'ensemble du bassin versant pour atteindre le bon état écologique des différentes masses d'eau qui le compose. Le SDAGE détermine ainsi les orientations fondamentales à entreprendre pour atteindre cet objectif. Au-delà de ces orientations fondamentales, le S.D.A.G.E. définit également des orientations spécifiques selon les territoires considérés. Dans le cadre de cette démarche, 17 nouveaux "territoires SDAGE/DCE" ont été identifiés.

La commune de Sablons appartient au territoire SDAGE/DCE appelé "Vallée du Rhône" et au sous-bassin versant intitulé "Rhône Moyen".

Au sein de ce sous-bassin versant, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) affirme la nécessité de traiter les problématiques relatives :

- aux substances dangereuses (hors des pesticides),
- à la dégradation morphologique des cours d'eau notamment par la définition des modalités de gestion du soutien d'étiage ou d'augmentation des débits réservés et par la restauration de l'espace fonctionnel des cours d'eau (reconnexion des annexes aquatiques et des milieux humides du lit majeur),
- aux déséquilibres quantitatifs en établissant des "protocoles de partage de l'eau".

Au sein de ce territoire, l'état des lieux met également en avant que le Rhône est porteur d'un certain nombre d'enjeux :

- la préservation de la ressource en eau de surface et souterraine tant quantitativement que qualitativement, [...]
- la préservation de la ressource naturelle sous l'angle du patrimoine naturel fluvial et alluvial et de ses fonctionnalités [...],
- la sécurité des biens et des personnes du fait des crues et des inondations [...],
- la préservation, l'amélioration, la reconquête d'un espace de vie rhodanien pour la population, recouvrant le patrimoine culturel, le paysage, les loisirs de toute nature, et notamment aquatique en veillant à ce que cette valorisation socio-économique ne se fasse pas au détriment de la qualité écologique [...].

La masse d'eau souterraine correspondant aux alluvions du Rhône de la plaine du Péage de Roussillon et de l'île de la Platière requiert des mesures similaires aux masses d'eau superficielle dont le traitement des sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux et l'établissement d'objectifs quantitatifs au regard des débits, des niveaux piézométriques et des volumes mobilisables.

Le bassin versant de la Sanne et du Dolon (milieux associés) appartient au territoire "Zone d'activité de Lyon - Bas Dauphiné" et au sous-bassin versant "Bièvre-Liers-Valloire".

Sur ce territoire, le SDAGE préconise notamment une gestion patrimoniale des grands aquifères qui constituent des ressources stratégiques pour l'avenir (prise en considération des aquifères dans leur intégralité, prévention des contaminations et gestion équilibrée et cohérente des prélèvements agricoles).

- **Le Plan Rhône 2007 - 2013**

Adopté le 21 mars 2007, le Plan Rhône 2007-2013 vise à coordonner et à inscrire les différentes actions engagées à l'échelle du bassin versant du fleuve dans un projet global de développement durable afin :

- de concilier prévention des inondations et pressions du développement en zone inondable,
- de respecter et d'améliorer le cadre de vie des habitants,
- d'assurer un développement économique de long terme de ce territoire stratégique au plan national, voire européen.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Rhône comprend six volets thématiques :

- "Patrimoine et culture" : valoriser le patrimoine lié au fleuve dans la perspective d'une réappropriation culturelle et sociale par ses habitants.
- "Prévention des risques liés aux inondations" : concilier la prévention des inondations avec les pressions du développement urbain et des activités humaines.
- "Qualité des eaux, ressource et biodiversité" : garantir la qualité des eaux et le partage de la ressource, en liaison avec la Directive Cadre sur l'Eau et préserver la biodiversité du fleuve et de ses annexes.
- "Energie" : assurer le développement de la production d'énergie dans le respect de l'environnement.
- "Transport fluvial" gérer la demande de déplacement dans la vallée du Rhône, dans une perspective d'exploitation du potentiel du transport fluvial.
- "Tourisme" : assurer un tourisme de qualité en lien avec les patrimoines culturels et naturels rhodaniens.

Le volet "Qualité des eaux, ressource et biodiversité" comporte cinq objectifs opérationnels :

- la lutte contre la micropollution qui menace la qualité de la ressource ;
- la restauration fonctionnelle des tronçons court-circuités et des secteurs artificialisés ;
- le rétablissement de la circulation des poissons migrateurs sur le Rhône et ses affluents ;
- la création d'une infrastructure écologique reposant sur des modalités de gestion et de valorisation des milieux naturels rhodaniens (notamment Natura 2000) ;
- la meilleure connaissance du fonctionnement du fleuve et diffusion de l'information.

Qualité des cours d'eau

Mesures et classements

Dans un premier temps, la qualité des cours d'eau en Rhône-Alpes a été acquise de 1988 à 1994 dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Les cours d'eau ont été classés selon une grille qui se réfère à la qualité de la ressource, à l'usage que l'on peut en avoir et à la vie piscicole (tableau page suivante).

Tableau : Classement de la qualité des cours d'eau :

| Catégorie | Qualité | Usage | Vie piscicole |
|-----------|---|---|-------------------------|
| 1A | Bonne Absence de pollution significative | Tous | |
| 1B | Assez bonne Pollution modérée | Eau potable après traitement simple | Reproduction de poisson |
| 2 | Médiocre Pollution nette | Irrigation, eau industrielle | Présence de poissons |
| 3 | Mauvaise Pollution importante | Irrigation, navigation, refroidissement | Existence de poisson |
| 4 ou HC | Hors classe Pollution très importante | Impropres aux usages classiques | |

Dans un second temps, on a cherché à mieux prendre en compte la diversité des types de pollutions (micropolluants notamment), les atteintes à la structure et au fonctionnement physique, jusque là très largement ignorées, et mieux apprécier la qualité biologique des cours d'eau. Pour cela, la qualité de l'eau (ou aptitude) est appréciée au travers de la mesure de nombreux paramètres dont les unités d'expression sont différentes et dont les seuils d'effets sur le milieu, exprimés en concentration, sont également différents.

La méthode SEQ-Eau (Système d'Evaluation de la Qualité de l'eau des cours d'eau) fondée sur la notion d'altération de la qualité de l'eau (présence de pesticides, de nitrates, de matières phosphorées,...) est actuellement utilisée pour apprécier la qualité des cours d'eau d'un secteur donné.

Le SEQ-Eau transforme les concentrations en indices de qualité variant entre 100 (eau de très bonne qualité) et 0 (eau de mauvaise qualité) de manière à rendre ces valeurs comparables entre elles. L'indice de qualité est ensuite fractionné en 5 classes de couleurs selon la qualité ou l'aptitude des eaux.

| Couleur | Bleu | Vert | Jaune | Orange | Rouge |
|---------------------|------------|-------|---------|----------|----------|
| Qualité ou aptitude | Très Bonne | Bonne | Moyenne | Médiocre | Mauvaise |

La qualité des cours d'eau

Le Rhône et son canal en aval de l'agglomération lyonnaise figuraient en catégorie 2 (qualité médiocre) à la carte de la qualité des cours d'eau en Rhône-Alpes (synthèse des données acquises de 1988 à 1994 - éditée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et la Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes).

Le SEQ-Eau (*cf.* tableau page suivante) établi sur des données plus récentes montre une amélioration des eaux du Rhône en aval de Lyon (stations de Chasse-sur-Rhône et de Saint-Vallier).

L'analyse des données de qualité des eaux disponibles pour l'année 2005, montre que les eaux du Rhône sont de bonne à très bonne qualité (indices bleu et vert) vis-à-vis des paramètres physico-chimiques, à l'exception des teneurs en nitrate et des particules en suspension. On note tout de même de mauvais indices concernant la présence de micro-organismes et des micropolluants minéraux sur eau brute qui sont déclassant.

Cette relativement bonne qualité des eaux du Rhône est confirmée par l'étude de la faune invertébrée permettant d'établir l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) qui correspond à la classe verte sur ce tronçon du Rhône.

| Qualité des eaux du Rhône (Extrait des fiches SEQ Eau - 2005) | | |
|---|---|---------------------------------------|
| | Le Rhône | |
| | En amont de Sablons (Chasse-sur-Rhône) | En aval de Sablons (Saint-Vallier) |
| Altérations physico-chimiques | | |
| Matières organiques oxydables | 73 | 77 |
| Matières azotées | 73 | 70 |
| Nitrates | 59 | 59 |
| Matières phosphorées | 75 | 73 |
| Particules en suspension | 54 | 60 |
| Températures | 99 | 97 |
| Acidification | 85 | 85 |
| Effets de proliférations végétales | 80 | 80 |
| Micro-organismes | 29 | 39 |
| Micropolluants minéraux sur eau brute | 16 | 12 |
| Indice Biologique Global Normalisé | | |

Source : Réseau des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse

D'après la carte de la qualité des cours d'eau en Rhône-Alpes (synthèse des données acquises de 1988 à 1994), la qualité des eaux du Dolon et de la Sanne était bonne (indice vert). Les données disponibles sont relativement anciennes (1981) et ont pu évoluer. Les mesures traduisaient une bonne qualité physico-chimique et biologique avec toutefois des indices moyens concernant les nitrates.

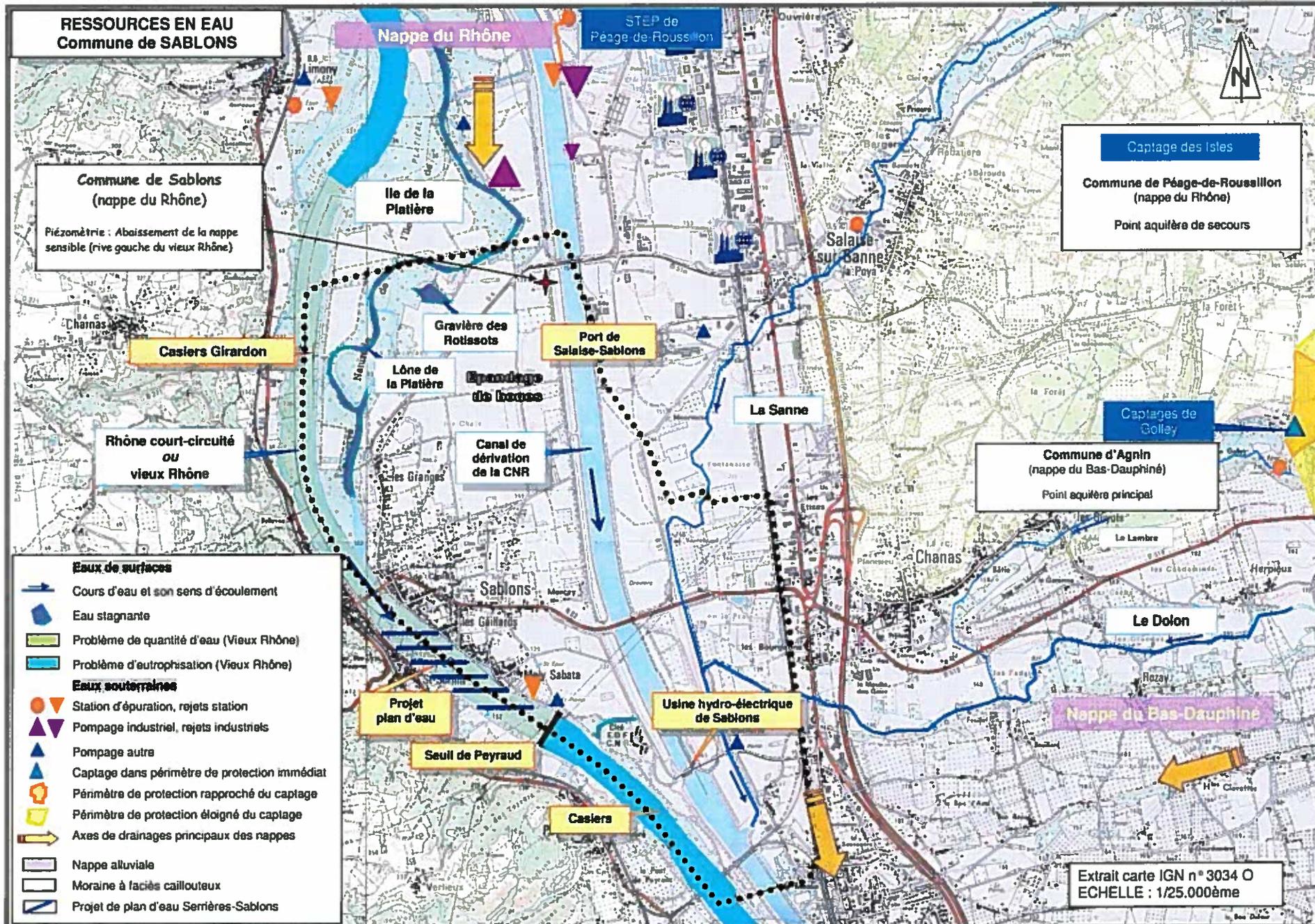
D'après le réseau des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, la Sanne et le Dolon n'ont pas fait l'objet de mesures récentes de leur qualité de l'eau. En effet, ces cours d'eau n'ont pas été étudiés dans le cadre de la Synthèse de la qualité des cours d'eau du département de l'Isère réalisée récemment par l'Agence de l'Eau (période 1994-2002).

Afin de se conformer à la Directive Cadre sur l'Eau, l'objectif à atteindre est d'obtenir une amélioration significative de la qualité des eaux du Rhône et de ses affluents sur l'ensemble des paramètres mesurés (indices SEQ-Eau bleu ou vert).

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe ainsi les différents horizons pour atteindre ces objectifs de qualité des différentes masses d'eau en présence sur le territoire :

| Identification de la masse d'eau concernée | Etat écologique | | Etat chimique | |
|---|-----------------|---------------------------------|----------------|---------------------------------|
| | Statut en 2009 | Objectif de bon état écologique | Statut en 2009 | Objectif de bon état écologique |
| Rhône de la confluence de la Saône à celle de l'Isère | Bon | 2015 | Mauvais | 2021 |
| Vieux-Rhône de Roussillon | Moyen | 2015 | Mauvais | 2021 |
| Le Dolon | Mauvais | 2015 | Mauvais | 2027 |
| La Sanne | Bon | 2015 | Très bon | 2015 |

Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015



b) Hydrogéologie, eaux souterraines

Les eaux souterraines constituent une ressource primordiale, elles sont le siège de captages essentiels pour l'alimentation en eau potable, qu'ils soient sur le territoire de la commune ou plus éloignés. Les principales caractéristiques des aquifères (profondeur, vulnérabilité, productivité) diffèrent selon les conformations du sous-sol (synthèse hydrogéologique départementale de la DIREN, août 1999).

Les nappes souterraines

Situation générale

La vallée du Rhône est creusée entre les roches cristallines du massif central et les collines du Bas-Dauphiné dont le substratum (le socle) est constitué par la molasse miocène (cf. chapitre relatif à la géologie). La vallée proprement dite est remblayée par les argiles bleues du pliocène sur une grande épaisseur (300 mètres au moins). Au-dessus de ces argiles imperméables s'étale un remplissage alluvial disposé en plusieurs terrasses étagées. Les alluvions sont formées de cailloutis d'origine alpine noyés dans un sable fin micacé et calcaire : il s'agit d'un gravier sableux gris parfaitement perméable.

Les aquifères

La commune est concernée par la nappe souterraine du bassin miocène du Bas-Dauphiné. Ce bassin, de dimension régionale, couvre environ 5 000 km². Cette nappe est alimentée par les eaux de pluie. L'eau s'infiltré dans les terrains de recouvrement au niveau des formations perméables jusqu'à atteindre la limite imperméable. Le domaine aquifère molassique est mal connu, mais la piézométrie générale suit fidèlement le relief. Les ruisseaux, rivières et nappes des dépôts quaternaires constituent les points bas et le drainage de cette nappe.

Entre Chasse-sur-Rhône et Saint-Rambert-d'Albon, le Rhône entaille à l'Est les roches cristallines du massif central (non aquifère, mais la pente présente un caractère aggravant en favorisant l'écoulement gravitaire superficiel). La plaine alluviale à l'Ouest est bordée par le plateau de Louze, elle est donc au droit de Sablons, assez étroite.

Le fleuve possède une nappe d'accompagnement alluvionnaire très puissante qui s'écoule du Nord vers le Sud, mais qui reste peu étendue. Cette nappe est en relation étroite avec le fleuve en raison de la forte perméabilité de l'aquifère (10⁻² à 10⁻³ m/s). Ainsi, la nappe réagit très vite aux variations de débits du fleuve et connaît des variations d'amplitude de plus de 5 mètres (battement de nappe). Jusqu'à récemment, les eaux d'infiltration du canal

de dérivation contribuaient également significativement à l'alimentation de la nappe sous-jacente. Cependant, le colmatage progressif du lit et des berges de ce canal et des contres-canaux qui l'accompagne provoque une diminution importante des échanges existants entre le réseau hydraulique de surface et la nappe phréatique.

La modélisation de la nappe, réalisée en 1995 par le bureau d'études Horizon, a permis de mettre en évidence un abaissement de la nappe de 3,5 mètres en un siècle et de 2 mètres entre 1977 et 1990.

En effet, depuis plusieurs décennies, l'aquifère est fortement perturbé par les activités humaines (canal de dérivation, prélèvements industriels, urbains et agricoles).

En bordure du Rhône, la nappe se raccorde au niveau des cours d'eau ou de son canal. Les apports du versant sont mal connus, mais seraient plus importants aux débouchés des vallées affluentes de la plaine (Varèze, Sanne, Dolon et Galaure).

Utilisation de la ressource en eau souterraine

Cette ressource est facilement accessible car peu profonde. Aussi, cette ressource est très largement exploitée par les industries implantées dans la vallée (notamment celles de Salaise-sur-Sanne). Une part importante de ces pompages industriels se localise au sein de la réserve naturelle de l'île de la Platière (en rive gauche de la lône) au Nord de la commune de Sablons et au sein de la zone industrialo-portuaire.

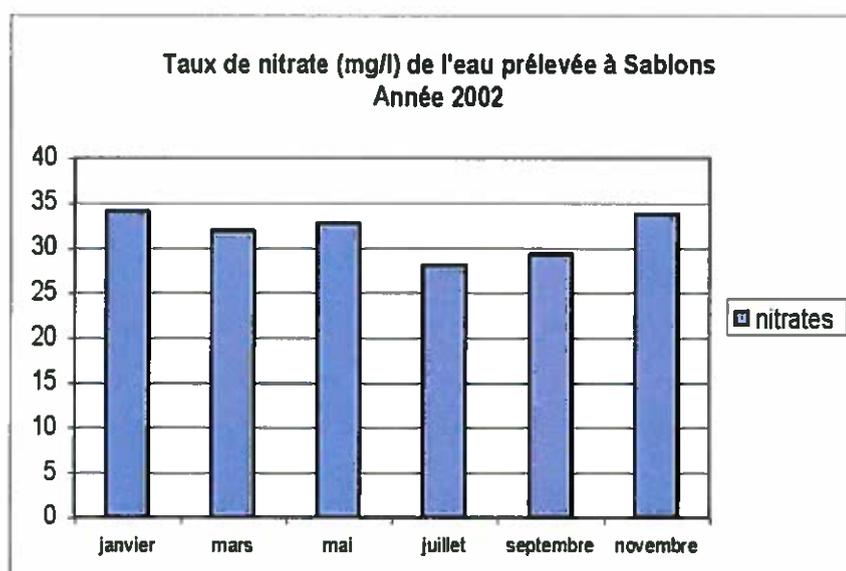
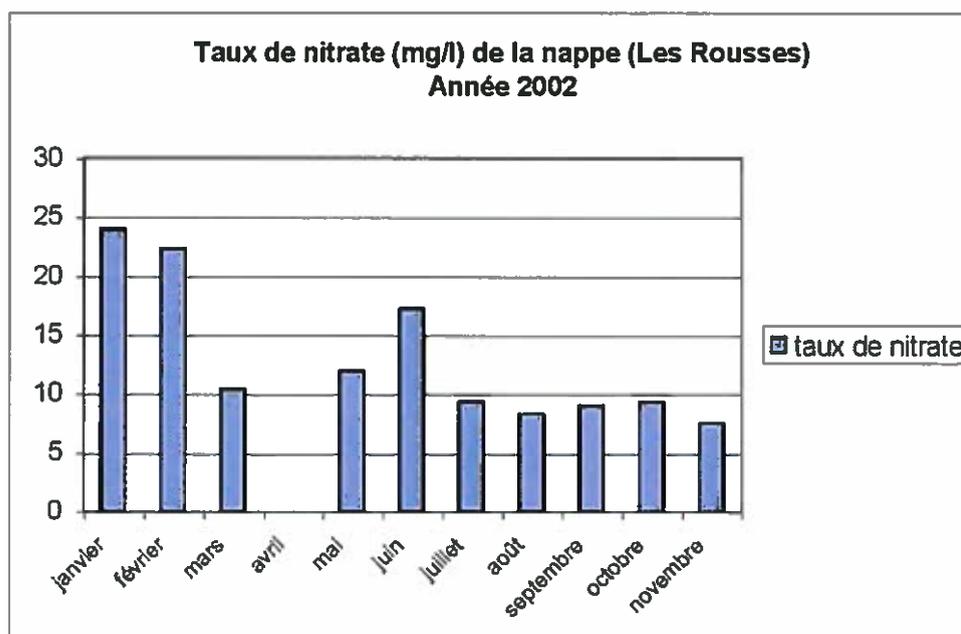
La nappe d'accompagnement du Rhône est également exploitée pour l'alimentation en eau potable de certaines communes (ce n'est pas le cas de Sablons), ainsi que pour l'irrigation des cultures implantées dans la plaine.

Qualité et vulnérabilité des eaux souterraines

Les nappes alluviales sont des aquifères très productifs caractérisés par une absence de couverture superficielle et restent donc très vulnérables en cas de pollution : la nappe alluviale du Rhône est très transmissive.

Ses alluvions sablo-graveleuses formées de galets ne sont pratiquement pas protégées. Une pollution pourrait atteindre la nappe en quelques heures et s'y propager rapidement, à raison de plusieurs mètres par jours à proximité de certains puits. Elle demandera, pour être fixée ou traitée, des moyens particulièrement importants sans que l'efficacité de ceux-ci puisse être à priori totale. Aussi, tout doit être fait pour intervenir très rapidement dans la progression verticale du polluant.

L'eau qui circule dans la nappe alluviale est globalement de bonne qualité et présente des concentrations assez faibles en nitrate (< 10 mg/l dans la réserve). Ces concentrations augmentent légèrement en périphérie (cf. graphe au lieu-dit Les Rousses). En rive gauche du canal, les valeurs en nitrates augmentent (cf. graphe à Sablons) en raison des apports des nappes versantes relativement chargées.



Source : SIGEARPE

Vulnérabilité aux nitrates

L'accroissement des teneurs en nitrates devient une problématique de plus en plus sensible vis-à-vis de l'approvisionnement en eau potable. Ils peuvent provoquer des troubles (hypertension, anémie, infertilité, troubles nerveux), avec des présomptions sur leur pouvoir cancérigène et la cyanose du nourrisson.

| Taux de nitrates dans l'eau | Effets sur la santé |
|-----------------------------|--|
| Inférieur à 25 mg / l | Objectif de qualité à atteindre pour l'ensemble de l'Europe |
| Inférieur à 50 mg / l | Norme actuelle en vigueur, limite pour la consommation humaine |
| Supérieur à 50 mg / l | L'eau est interdite aux femmes enceintes et aux nourrissons |
| Supérieur à 100 mg / l | L'eau est interdite à la vente |

Les apports en nitrate proviennent de plusieurs sources (d'après les documents Pil'Azote Isère, 2000) :

- l'agriculture à l'origine d'une pollution diffuse importante (lessivage des engrais dans les champs cultivés, azote reminéralisé sur les zones de culture),
- des pollutions plus ponctuelles et localisées apportent un tiers des nitrates (pollutions domestiques ou industrielles).

Sensibilité de la nappe

Les eaux de la nappe sont sensibles aux nitrates qui proviennent du lessivage des sols sur le bassin versant entièrement cultivé. Les eaux renferment également des résidus de pesticides de la famille des triazines (atrazine, simazine).

Des rejets d'eaux pluviales, de station d'épuration, industriels (chimiques ou thermiques) constituent souvent des "points noirs" qui ont un impact direct sur la qualité de l'eau.

La qualité varie suivant l'éloignement du Rhône. De plus, les forages créent une alimentation induite qui influence la qualité. La forte densité des zones industrielles et urbanisées de ce couloir accroît la vulnérabilité de la nappe aux pollutions accidentelles directe par infiltration. Comme précédemment, les eaux de la nappe peuvent comporter des traces de pesticides liées au lessivage des sols cultivés de l'ensemble du bassin versant amont.

La nappe d'accompagnement du Rhône est soumise à de nombreux prélèvements :

- industriels : Feyzin, Vienne, Saint-Clair, agglomération Roussillonnaise (7000 m³/h),
- eau potable : Saint-Maurice-l'Exil, le Péage-de-Roussillon (1900 m³/h),
- agricole : pour l'irrigation le long du cours d'eau (1500 m³/h).

L'eau potable : captages et puits

L'alimentation en eau potable sur la commune de Sablons est assurée par le Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Roussillon – Péage de Roussillon et Environs (SIGEARPE) à partir de captages localisés en dehors du territoire communal à savoir :

- la source du Golley située sur la commune d'Agnin à l'Est de l'autoroute A 7 (représentant près de 99,9 % de l'alimentation en eau potable de Sablons),
- les puits des Iles situés sur le territoire de la commune de Péage-de-Roussillon.

Le captage AEP du Golley

Ce captage est situé sur une émergence de la nappe contenue dans les terrains constituant une terrasse morainique. Cette émergence peut être liée à la présence de zones de perméabilité préférentiellement plus grande au sein des matériaux constitutifs de la terrasse (Source : rapport géologique 1974 du captage, M. Mongereau).

Ce captage est le point aquifère principal d'eau potable de la commune de Sablons. L'eau présente des caractéristiques organoleptiques normales, elle est traitée au chlore, la minéralisation est importante et la dureté est élevée.

Les puits des Isles

La zone de captage se situe à Ouest / Sud-Ouest de l'agglomération de Péage-de-Roussillon, au lieu-dit « les Iles » et comprennent 4 puits. Le débit de pointe est de 1000 m³/h (Source : rapport géologique 1981, M. Mongereau). L'alimentation en eau provient de la nappe d'accompagnement du Rhône. La proximité de la surface piézométrique, la forte perméabilité des alluvions ainsi que la vitesse de transfert élevée (voir rapport géologique, 2000) confèrent une grande vulnérabilité à la ressource exploitée.

Les teneurs en nitrates sont en relation directe avec le mode d'alimentation du site, c'est-à-dire une prédominance des apports de coteaux ou de la nappe d'accompagnement du Rhône. En cas de pollution accidentelle, les puits du syndicat peuvent être affectés.

Vulnérabilité de la ressource

Les sources potentielles de pollution sont diverses :

- Les réseaux de transport constituent des risques potentiels de pollution par des déversements accidentels de produits toxiques (voie ferrée et réseau routier).

Enfin le Rhône assure la réalimentation de la nappe, il peut être sujet à une pollution diffuse résultants des lessivages des sols des bassins versants traversés (rejets divers) et peut comporter des risques accidentels (industriel, transport fluvial).

- Les réseaux des eaux usées en cas de défaillance peuvent générer des contaminations bactériologiques ou chimiques.
- Les activités industrielles et collectives en amont.

La nappe de la vallée du Rhône a été identifiée comme un "milieu aquatique remarquable à forte valeur patrimoniale" dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée. Ce document préconise, entre autre, la mise en oeuvre de mesures de protection préventives vis-à-vis de la qualité des eaux de ces aquifères, dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent.

Protection de la ressource

➤ Protection des captages

Les périmètres de protection des captages (immédiat, rapproché et éloigné) s'étendent en général en amont de ces derniers (cf. carte des ressources en eau) et recouvrent ainsi le domaine alluvial à l'amont hydraulique du champ captant.

Concernant les zones situées dans les périmètres de protection rapproché des captages, les faits ou activités susceptibles de provoquer des pollutions ponctuelles ou diffuses sont interdites : le pacage d'animaux, les épandages de lisiers et de fumures liquides de pesticides, s'ils sont cause de contamination, l'épandage ou rejet d'eaux usées, les constructions de toute nature, l'exploitation des matériaux du sol et du sous-sol...

A l'intérieur de la zone de protection éloigné les eaux usées doivent être traitées en conformité avec la loi, les cuves de fioul enterrées doivent être réglementaires, l'exploitation de matériaux du sous-sol est contrôlée...

➤ « Directive Nitrates »

La commune appartient au périmètre des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole tel que défini par l'arrêté du Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée Corse en date du 28 juin 2007. Cette classification impose la mise en place de programmes d'actions visant à limiter les apports en nitrate en direction des milieux récepteurs. Le quatrième programme d'action de protection des eaux contre les pollutions d'origine agricole (nitrates) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2009.

Ce programme vise à réduire le taux de nitrate diffusé dans le sous-sol par des mesures culturales : jachères, cultures en alternance de végétaux du type piège à nitrate, fertilisants à diffusion lente de type azote retard et échelonnement judicieux des épandages d'engrais.

Assainissement des eaux usées

La commune de Sablons est équipée *d'un réseau d'assainissement collectif "eaux usées" desservant l'ensemble du village*. Ce réseau est géré par le Syndicat Intercommunal de Gestion "Eau et Assainissement" Roussillon - le Péage de Roussillon et Environs (SIGEARPE).

Les effluents collectés sont acheminés à la station d'épuration, située à proximité de la limite communale entre Salaise-sur-Sanne et Péage-de-Roussillon, où ils subissent un traitement biologique à boue activée. L'exutoire de l'eau traitée est le canal de navigation au niveau de la commune de Salaise-sur-Sanne.

Les eaux pluviales

Il n'existe pas à l'heure actuelle de réseau d'évacuation des eaux pluviales sur la commune de Sablons. Compte tenu de la topographie plane de la commune, une réflexion devra avoir lieu quant aux volumes d'eau à *transiter en fonction des zones urbaines actuelles et futures (lotissements...)*.

Irrigation

La majorité des parcelles agricoles de la commune est irrigable, hormis les sections très enclavées dans le maillage urbain ou situées à trop grande proximité des maisons (cf. carte n°7 « irrigation » de Dardare *et al.* 2000).

c) Projets

- Réhabilitation du Rhône court-circuité de Saint-Pierre de Bœuf à Saint-Rambert d'Albon (Biotope, 1999). *Référence : Biotope, 1999. Réhabilitation du Rhône court-circuité de Saint-Pierre de Bœuf à Saint-Rambert d'Albon. Charte d'Objectif. 32 pages.*

Depuis le début des années 1990, de sérieux problèmes de gestion de l'eau sur le secteur du vieux Rhône ont été constatés et étudiés (Réserve Naturelle de la Platière, CNR, Agence de l'eau). A ce souci de protéger la ressource en eau s'ajoute une volonté de restaurer les milieux naturels et les paysages rhodaniens, ainsi que valoriser l'image du fleuve de dynamiser ainsi la vie locale par un tourisme doux.

La charte d'objectifs repose sur 8 points majeurs :

A - Soutien, promotion et animation du projet pour réaliser les projets de la charte avec une concertation entre tous les acteurs.

B - Retour à une dynamique fluviale du vieux Rhône par augmentation du débit réservé avec une fluctuation saisonnière des débits, permettant de retrouver un fonctionnement plus naturel du Rhône et de remettre en eau les lônes.

C - Amélioration de la qualité du fleuve par :

- l'amélioration de l'efficacité des traitements d'eaux usées,
- la diminution des infiltrations polluantes d'origine agricole,
- la conservation des forêts alluviales (rôle épurateur),
- la minimisation des pollutions accidentelles et insidieuses.

D - Réhabilitation et protection de la nappe par (B)

- la réalimentation des lônes,
- la création de bassin d'infiltration,
- une meilleure répartition des pompages,

E - Préservation des milieux naturels et de la diversité biologique (en lien avec B & D)

- la gestion sylvicole,
- la restauration des lônes,
- la création de nouvelles passes à poissons

F - Passage de crues par un contrôle de la végétation dans le lit du fleuve

G - Amélioration de l'image du fleuve et sa valorisation par un tourisme doux (création de sentiers le long du Rhône) complétée d'actions d'entretien et d'aménagement des berges et des quais.

H - Communication, sensibilisation, animation et le suivi scientifique de la réhabilitation

- Aménagement d'un plan d'eau entre Serrières et Sablons

Ce projet, porté par les deux communes concernées, vise à développer un tourisme doux sur les rives du fleuve.

Ce projet est intégré dans les Contrats Globaux de Développement (Rhône P.L.U.R.I.E.L.).

La commune possède de grandes richesses dans ses ressources en eaux tant superficielles que souterraines :

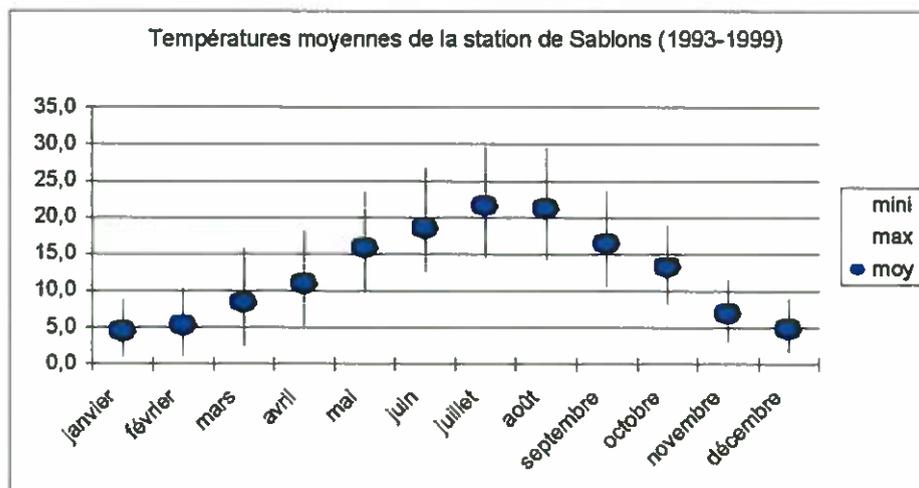
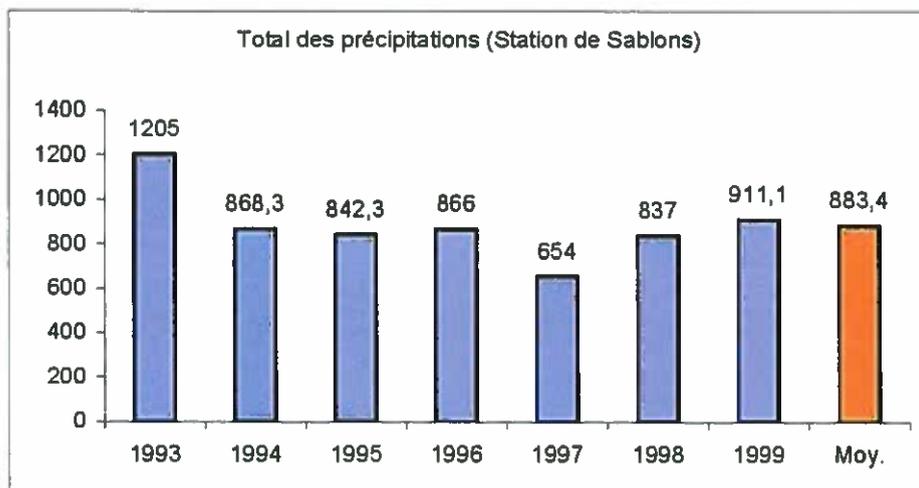
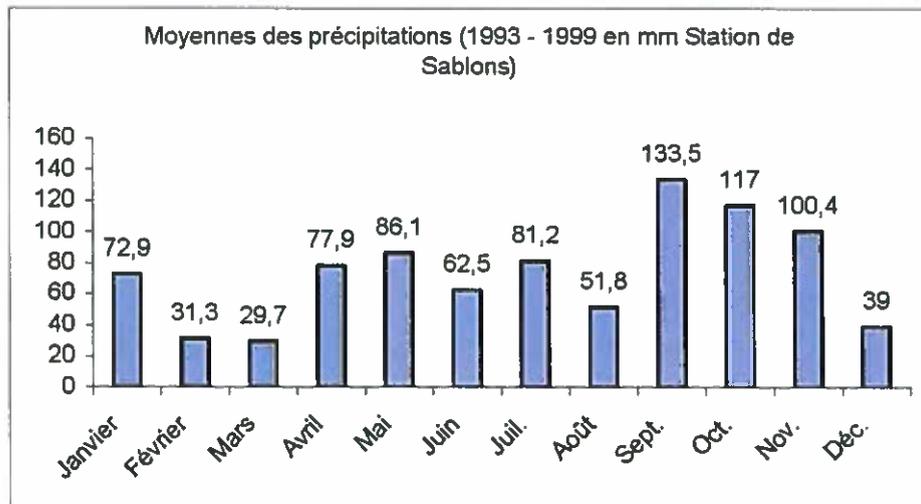
- Un cours d'eau principal : le Rhône et son canal de dérivation qui connaissent quelques problèmes de pollution (particules en suspension, micro-organismes, toxiques), et deux cours d'eau affluent la Sanne et le Dolon d'assez bonne qualité.
- La commune est concernée par la nappe alluviale d'accompagnement du Rhône, de forte perméabilité et donc très vulnérable aux pollutions. La qualité des eaux souterraines au droit de la commune est relativement bonne mais présente une pollution modérée vis-à-vis des nitrates (commune appartenant au périmètre des zones vulnérables aux nitrates). Cette nappe est par ailleurs fortement sollicitée (industrie, eau potable, agriculture) et doit être préservée.
- L'eau potable de Sablons provient principalement de la source de Golley à Agnin (nappe morainique).

Les objectifs à poursuivre relèvent donc :

- d'une bonne gestion des cours d'eau conformément aux exigences des documents en vigueur tels que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ou le Plan Rhône,
- de l'amélioration de l'assainissement et des fonctionnements de la station d'épuration,
- d'une sensibilisation de la population (dont la profession agricole : mise en place de mesures agro-environnementales),

afin de permettre aux cours d'eau et aux nappes d'atteindre une meilleure qualité de l'eau.

La réalisation du projet de réhabilitation du Rhône court-circuité contribuera également à l'amélioration de la qualité du vieux Rhône, mais aussi de ses lônes et de la nappe alluviale.



2.1.4. L'AIR

a) Données climatologiques et météorologiques

La présence du Rhône qui traverse du Nord au Sud le Pays Roussillonnais est un élément déterminant de la climatologie locale. La vallée du Rhône oriente les vents dominants et structure les écoulements de masses d'air. Les précipitations sont parmi les moins abondantes du département (inférieure à 800 millimètres par an). Les températures sont au contraire parmi les plus élevées et l'ensoleillement est le plus important (source : SUP'AIR).

Précipitations

Les mesures effectuées sur le site de Sablons (à une altitude de 134 mètres) permettent d'apprécier le régime des précipitations sur la période de 1993 à 1999. Les pics de précipitations sont observés nettement au printemps et à l'automne. Les périodes hivernales et estivales sont classiquement plus sèches. En hiver, une partie des précipitations peut se transformer en neige généralement peu pérenne au sol en raison de la faible altitude du secteur.

Les valeurs moyennes masquent les épisodes de précipitations importantes sur des périodes de temps très courtes.

Vents

L'association SUP'AIR (Surveillance de la Pollution de l'air de Roussillon et de ses Environs) dispose d'une station de mesure aux Roches-de-Condrieu "stade SIGIS" sous le vent de Sud des établissements industriels de Rhodia et Avencia.

En 1999, toutes directions confondues, les vents calmes (inférieurs à 1 m/s) ont représenté 49 % d'occurrence. La direction prédominante de ces vents est d'Est / Nord-Est. Les vents forts (supérieurs à 3 m/s) ont quant à eux représentés 13 % d'occurrence et sont orientés dans l'axe de la vallée selon des deux directions Nord ou Sud.

Températures

Les valeurs proviennent de relevés effectués par la météorologie nationale sur le site de Sablons (voir figure). Les maxima sont observés pour les mois de juillet et d'août (maxima moyen jusqu'à 32.3°). La moyenne annuelle des températures est comprise entre 12,1° et 13,7° C. Les *minima* moyens atteignent des températures négatives jusqu'à -1,1° C (janvier 1997).

b) Qualité de l'air

Cadre général et réglementaire

L'article L 220-2 du code de l'environnement (issu de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de décembre 1996) considère comme pollution atmosphérique : "l'introduction par l'homme, directement ou indirectement dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives".

Les différentes directives de l'union européenne ont fixé des valeurs guides et des valeurs limites pour les niveaux de pollution des principaux polluants (*cf.* ci-après). Ces normes ont été établies en tenant compte des normes de l'Organisation Mondiale pour la Santé (O.M.S.).

L'ensemble de ces valeurs a été repris dans le droit français par le décret du 6 mai 1998 modifiés par le décret du 15 février 2002 et celui du 12 novembre 2003 relatifs à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, et, à la définition des objectifs de qualité de l'air, des seuils d'alerte et des valeurs limites.

Les principaux polluants considérés sont :

- **Les oxydes d'azotes (NO_x)** : émis principalement par les véhicules (notamment les poids lourds) et par les installations de combustion.

Les oxydes d'azote peuvent occasionner de graves troubles pulmonaires et des altérations de la respiration. Les monoxydes d'azote (NO) peuvent se fixer sur l'hémoglobine au détriment de l'oxygène et provoquer des méthémoglobinémies chez les nourrissons. Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz irritant qui pénètre les plus fines ramifications des voies respiratoires et peut provoquer des crises d'asthme.

- **Les poussières ou particules en suspension dans l'air émises par la circulation automobile (les moteurs diesels en particulier), l'industrie (sidérurgie, incinération de déchets, cimenterie) et le chauffage urbain.**

Les particules fines, de tailles inférieures à 2,5 µm, peuvent irriter les voies respiratoires et peuvent constituer un support à l'inhalation d'autres polluants potentiellement toxiques, cancérigènes ou allergènes (plomb, hydrocarbures,...).

- **Le dioxyde de soufre (SO₂)** résulte de la combustion de matières fossiles contenant du soufre (charbon, fuel, gazole...) et de procédés industriels. Ce gaz provient des industries et des foyers domestiques (chauffages).

Ce gaz peut occasionner des problèmes respiratoires chez des personnes sensibles (altération de la fonction pulmonaire chez les enfants et les asthmatiques) et peut être à l'origine de diverses allergies. En tout état de cause ce polluant, essentiellement d'origine industrielle, peut avoir des répercussions graves sur la santé publique.

- **L'ozone (O₃)** résulte de la transformation photochimique des polluants primaires (oxydes d'azote et hydrocarbure émis par la circulation routière) sous l'action des rayonnements ultraviolets. Ainsi, les concentrations maximales de ce polluant dit "secondaire" se rencontrent assez loin des sources de pollution.

Une forte concentration provoque des irritations oculaires (effets lacrymogènes), des troubles fonctionnels des poumons, l'irritation des muqueuses et la diminution de l'endurance à l'effort.

- **Le monoxyde de carbone (CO)** dérive de la combustion incomplète des combustibles fossiles (essence, fioul, charbon, bois). C'est le plus toxique des gaz car il reste très stable dans l'atmosphère. Il est également émis par le chauffage résidentiel.

Des concentrations importantes peuvent être mesurées dans les tunnels, les parkings souterrains ou en cas de mauvais fonctionnement d'un appareil de chauffage domestique. Le monoxyde de Carbone peut se substituer à l'oxygène dans l'hémoglobine et donc arrêter l'oxygénation des cellules du corps, ce qui peut conduire à des complications létales. Les symptômes habituels sont des maux de têtes, des vertiges ou des troubles cardio-vasculaires.

- **Le benzène (C₆H₆)** est un composé organique volatil (COV) essentiellement émis par évaporation des bacs de stockage pétrolier ou lors du remplissage des réservoirs automobiles. Le benzène peut avoir des effets mutagènes et cancérigènes.

D'autres sources de pollution sont occasionnées par les véhicules : usure des pneumatiques, garnitures de frein, disques d'embrayage et autres pièces métalliques, produisant des particules de caoutchouc, de manganèse, de chrome, de cadmium voire d'arsenic et d'amiante.

Seuils réglementaires

La procédure d'information de la population concerne les polluants suivants lorsqu'ils atteignent un seuil limite (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$) pendant un temps déterminé.

Les niveaux de pollution fluctuent avec les saisons de façon différente pour chaque polluant. La teneur en SO_2 est plus faible en été (moins de chauffage résidentiel), alors que les NO_x sont présents toute l'année. L'ozone est présent de façon plus importante en été en raison d'un rayonnement solaire plus intense.

Les conditions météorologiques influencent également la dispersion de la pollution. En effet, en hiver et en été, l'absence de vent au sol et de précipitations couplée au phénomène d'inversion des températures ne permettent pas une bonne dispersion de la pollution. Durant de telles situations, qui varient d'une journée à une dizaine de jours, les niveaux de pollution peuvent être jusqu'à 5 fois supérieurs à la moyenne.

Pour un certain nombre de polluants, des valeurs guides et des valeurs limites sont fixées, et lorsqu'elles sont atteintes, des procédures d'alerte sont déclenchées.

Les seuils réglementaires au-delà desquels une procédure d'information de la population est déclenchée sont :

| Polluant | Seuil en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ | Horaire |
|---------------|-----------------------------------|---------------------|
| SO_2 | 300 | moyenne sur 1 heure |
| NO_2 | 200 | moyenne sur 1 heure |
| O_3 | 180 | moyenne sur 1 heure |

Suivi de la qualité de l'air en Isère et sur la commune de Sablons

Pour le département de l'Isère, deux associations agréées sont en charge de la surveillance de la qualité de l'air :

- l'association de Surveillance de la Pollution de l'Air du Nord-Isère (arrondissements de Vienne et de la Tour-du-Pin dont la commune de Sablons) : SUP'AIR,
- l'ASsociation pour le CONtrôle et la Préservation de l'Air dans la Région Grenobloise : ASCOPARG pour le Sud-Isère.

Depuis le mois de septembre 2003, la qualité de l'air de Sablons est suivie en continu par une station de mesures implantée route du Dauphiné.

Cette station de mesures de type péri-urbain enregistre les concentrations dans l'air ambiant de trois polluants :

- le monoxyde d'azote (NO),
- le dioxyde d'azote (NO₂),
- l'ozone (O₃).

Les concentrations moyennes mensuelles mesurées pour l'année 2006 à la station de Sablons montrent les résultats suivants :

Moyennes mensuelles des concentrations (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$) pour l'année 2006

| Elément considéré | Janv | Févr | Mars | Avril | Mal | Juin | Jull | Août | Sept | Oct | Nov | Déc |
|------------------------------------|------|------|------|-------|-----|------|------|------|------|-----|-----|-----|
| Monoxyde d'azote (NO) | 27 | 9 | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | | 5 | 9 | 20 |
| Dioxyde d'azote (NO ₂) | 35 | 24 | 18 | 13 | 10 | 11 | 17 | 9 | - | 14 | 19 | 26 |
| Ozone (O ₃) | 13 | 28 | 47 | 51 | 53 | 75 | 83 | 55 | 56 | 35 | 29 | 22 |

Données de l'association agréée surveillance de la qualité de l'air en Rhône-Alpes pour le Nord-Isère : Sup'air

Bien qu'appartenant à la vallée du Rhône (abritant plusieurs axes de circulation majeurs comme l'autoroute A 7, la RN 7, la RD 86, la RD 1082,...), la commune de Sablons ne connaît pas de façon générale une dégradation significative de sa qualité de l'air vis-à-vis du dioxyde d'azote (principal traceur de la pollution automobile).

En effet, aucun dépassement de seuil réglementaire n'a été enregistré vis-à-vis de ce polluant durant l'année 2006 à Sablons. Les concentrations les plus élevées ont été mesurées au cours du mois de janvier avec un pic le 31 janvier 2006 où la concentration journalière maximale a atteint $77\mu\text{g}/\text{m}^3$ et la concentration horaire maximale $113\mu\text{g}/\text{m}^3$. Le reste du temps, les concentrations en dioxyde d'azote sont peu élevées et se maintiennent systématiquement nettement en dessous des concentrations enregistrées sur les autres stations de mesures du pays de Vienne et de Roussillon du réseau Sup'air. Ceci est en partie dû au positionnement de la commune de Sablons légèrement à l'écart des principaux axes de circulation et également aux conditions météorologiques favorables à une bonne dispersion des polluants (secteur relativement venté).

En revanche, la qualité de l'air de Sablons est particulièrement sensible vis-à-vis des pollutions liées à l'ozone. En effet, d'après les données de SUP'Air, la commune de Sablons a connu plusieurs épisodes de pollution à l'Ozone au cours des mois :

- juillet 2005 : 9 dépassements sur 5 jours de la valeur horaire de $180\mu\text{g}/\text{m}^3$ (correspondant au seuil d'information et de recommandation), et,
- juillet 2006 : 12 dépassements.

Au cours de l'année 2006, l'objectif de qualité des concentrations en ozone qui s'établit :

- à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur huit heures pour la protection de la santé humaine n'a été franchit qu'une seule fois,
- à $65 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour la protection de la végétation a été franchit près de 76 fois.

Depuis déjà quelques années les concentrations en dioxyde de soufre (SO_2), polluant majoritairement d'origine industrielle, tendent à diminuer de manière significative. Sur l'année 2005, aucun site ne dépasse la valeur limite annuelle pour les écosystèmes fixée à $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ jusqu'en 2010. La valeur limite horaire de $350 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est également respectée sur l'ensemble des stations du réseau de mesure. Pour 2006, on signalera uniquement un dépassement de cette dernière valeur à la station de mesures des Roches-de-Condrieu au cours du mois de novembre.

La commune comme l'ensemble du Pays Roussillonnais est située dans une zone où les vents sont très présents. Les conditions sont donc plutôt favorables à la dispersion des masses d'air polluées.

Les émissions de polluants sur le territoire de la commune de Sablons sont principalement liées à l'activité industrielle importante de la vallée du Rhône (site de la chimie de Saint-Clair-du-Rhône, industries Roussillonnaises) et aux infrastructures de transports routiers qui traversent la commune notamment la RD 4, la RD 1082 et les voies situées à proximité (A 7, RN 7 et RD 86).

2.1.5. RISQUES NATURELS

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs édité par la préfecture du département de l'Isère (février 2009), la commune de Sablons est soumise au :

- au risque d'inondation,
- au risque de rupture de barrage,
- au risque d'installations industrielles,
- au risque d'installations nucléaires.

a) Risques d'inondation

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Rhône approuvé le 9 avril 1997 a été révisé et approuvé le 11 mars 2009. Ce document couvre le territoire de Sablons.

Le PPRI définit trois types de zones en fonction des degrés de risque (*cf.* carte ci-après):

- les zones rouges inconstructibles,
- les zones bleues constructibles sous réserve de ne pas aggraver les risques et à condition de respecter des dispositions particulières de construction (*cf.* règlement),
- les zones blanches constructibles sans contraintes spécifiques.

Les risques d'inondation liés à la Sanne et au Dolon sont également intégrés à ce Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation. Ce document contient une carte de zonage réglementaire et un règlement associé qui contient les prescriptions et recommandations.

b) Risques sismiques

Concernant les risques sismiques, le territoire de Sablons est classé en zone de sismicité 3 (modérée).

Les règles particulières de construction parasismique pouvant être imposées aux équipements, bâtiments et installations dans les zones particulièrement exposées à un risque sismique sont définies par les articles R.563-1 à R.563-8 du Code de l'Environnement. Le nouveau zonage sismique et les règles de construction édictés par le décret n°2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique, le décret n°2010-1255 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français et l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite "à risque normal" viennent renforcer la prévention du risque sismique en France.

Le territoire national est désormais divisé en 5 zones dénommées respectivement :

- zone de sismicité 1 : "très faible",
- zone de sismicité 2 : "faible",
- zone de sismicité 3 : "modérée",
- zone de sismicité 4 : "moyenne",
- zone de sismicité 5 : "forte".

Les bâtiments "à risque normal" sont classés en catégories d'importance I, II, III, IV selon l'étendue du risque pour les personnes et de l'importance du risque socio-économique, la catégorie I concernant les bâtiments dans lesquels est exclue toute activité humaine nécessitant un séjour de longue durée, et la catégorie IV regroupant les équipements dont la protection est primordiale pour la sécurité civile, pour la défense ou pour le maintien de l'ordre public.

| Catégorie d'importance | Types de bâtiments |
|------------------------|--|
| I | Bâtiment sans aucune activité humaine de longue durée |
| II | Habitations individuelles, établissements publics, commerciaux ou industriels recevant moins de 300 personnes, habitations collectives de moins de 28 mètres de haut... |
| III | Etablissements publics recevant plus de 300 personnes, habitations collectives de plus de 28 mètres de haut, établissements sanitaires et sociaux, centres collectifs de productions d'énergie, établissements scolaires |
| IV | Bâtiments indispensables à la sécurité civile, à la défense nationale, au maintien de l'ordre public, au maintien des communications, à la sécurité aérienne, centres météorologiques |

Aucune règle de construction particulière n'est requise en zone de sismicité 1 et pour les bâtiments de catégorie I quelle que soit la zone. Les règles de construction parasismique s'appliquent à la construction de bâtiments neufs ainsi qu'aux travaux réalisés sur des bâtiments existants :

- de catégories d'importance III et IV dans la zone 2,
- des catégories d'importance II, III et IV dans les zones de sismicité 3, 4 et 5.

Cette nouvelle réglementation et les nouvelles règles de construction parasismiques, qui modifient les articles du Code de l'Environnement, sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} mai 2011.

c) Arrêtés de catastrophes naturelles

La commune de Sablons a été concernée par 10 dates d'arrêtés de catastrophes naturelles respectivement approuvés le :

| | |
|----------------------|---|
| - 18 novembre 1982 : | tempête, |
| - 24 décembre 1982 : | inondation par une crue (débordement de cours d'eau), |
| - 24 décembre 1982 : | inondation par ruissellement et coulée de boue, |
| - 21 juin 1983 : | inondation par une crue (débordement de cours d'eau), |
| - 21 juin 1983 : | inondation par ruissellement et coulée de boue, |
| - 21 juin 1983 : | mouvement de terrain et glissement de terrain, |
| - 20 juillet 1983 : | inondation par une crue (débordement de cours d'eau), |
| - 20 juillet 1983 : | inondation par ruissellement et coulée de boue. |
| - 25 janvier 1988 : | inondation par une crue (débordement de cours d'eau), |
| - 25 janvier 1988 : | inondation par ruissellement et coulée de boue, |
| - 19 octobre 1993 : | inondation par une crue (débordement de cours d'eau), |
| - 19 octobre 1993 : | inondation par ruissellement et coulée de boue. |
| - 3 mars 2000 : | inondation par une crue (débordement de cours d'eau), |
| - 3 mars 2000 : | inondation par ruissellement et coulée de boue, |
| - 6 novembre 2000 : | inondation par une crue (débordement de cours d'eau), |
| - 6 novembre 2000 : | inondation par ruissellement et coulée de boue. |
| - 29 mai 2001 : | inondation par une crue (débordement de cours d'eau), |
| - 29 mai 2001 : | inondation par ruissellement et coulée de boue, |
| - 27 avril 2001 : | inondation par une crue (débordement de cours d'eau), |
| - 27 avril 2001 : | inondation par ruissellement et coulée de boue. |

La commune possède un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) qui définit les zones urbanisables et les zones inondables inconstructibles.

2.2. MILIEU NATUREL

LE MILIEU NATUREL

Le territoire de Sablons appartient au district naturel de la moyenne vallée du Rhône. L'intérêt écologique de ce territoire réside dans la très grande diversité des milieux naturels qui le composent :

- les milieux aquatiques liés au fleuve, aux canaux et contre-canaux, aux bras morts (lônes), aux gravières,....,
- la plaine alluviale humide avec ses prairies et ses boisements d'accompagnement (ripisylves),
- les milieux plus secs (pelouses sèches, bancs de graviers, talus des digues et des canaux),
- et un vaste espace agricole constitué de terres cultivées et de vergers.

La forêt alluviale du Rhône abrite un environnement d'une grande richesse, témoin d'un temps où le Rhône n'était pas aménagé. Ces milieux constituent autant d'habitats naturels préservés dans un secteur très anthropisés et progressivement soumis à des pressions foncières croissantes. Aussi, une part importante des enjeux de conservation et de valorisation des milieux naturels se concentre sur les espaces naturels humides associés au vieux Rhône. Le secteur de l'île de la Platière figure d'ailleurs parmi les 87 zones humides d'importance majeure en France.

Ces milieux naturels font, par ailleurs, l'objet de nombreuses désignations en tant qu'espaces naturels remarquables et bénéficient notamment depuis 1986 d'une protection au titre de la réserve naturelle nationale de l'île de la Platière (*cf.* délimitation et description ci-après).

2.2.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

a) Inventaires et protections des milieux naturels

Face à la disparition des espèces, des outils d'alerte, de diagnostic et d'évaluation ont été mis en place pour sensibiliser le public et les décideurs. La sauvegarde de la faune est notamment liée à la préservation des habitats spécifiques dans lesquels elle vit.

b) Réserve Naturelle de l'île de la Platière

L'intérêt faunistique et floristique des milieux alluviaux de l'île de la Platière a justifié en 1986 la création d'une réserve naturelle nationale (décret ministériel du 06/03/86) sur une superficie de 484 hectares. Cette réserve naturelle fluviale s'étend sur un ensemble de milieux constitué par le Rhône, des lônes, des prairies inondables, la forêt alluviale, des mares et des bancs de graviers. Elle s'étend sur trois départements : l'Isère, l'Ardèche et la Loire, et sur le territoire de sept communes : Sablons, Péage-de-Roussillon, Saint-

Maurice-l'Exil, Salaise-sur-Sanne, Serrières, Limony et Saint-Pierre-de-Boeuf. Cette réserve naturelle est gérée par l'association des amis de la réserve naturelle de l'île de la Platière qui siège à Sablons et appartient désormais au Réseau des Espaces Protégés de l'Isère (REPI)¹.

Intérêt patrimonial (PONT, 2002)

La réserve protège l'essentiel d'un des plus vaste ensemble naturel subsistant dans la moyenne vallée du Rhône qui constitue un axe migratoire important pour les oiseaux (avifaune). A ce titre, la réserve s'intègre dans un réseau de haltes migratoires indispensables à l'avifaune mais aussi à de nombreuses autres espèces animales.

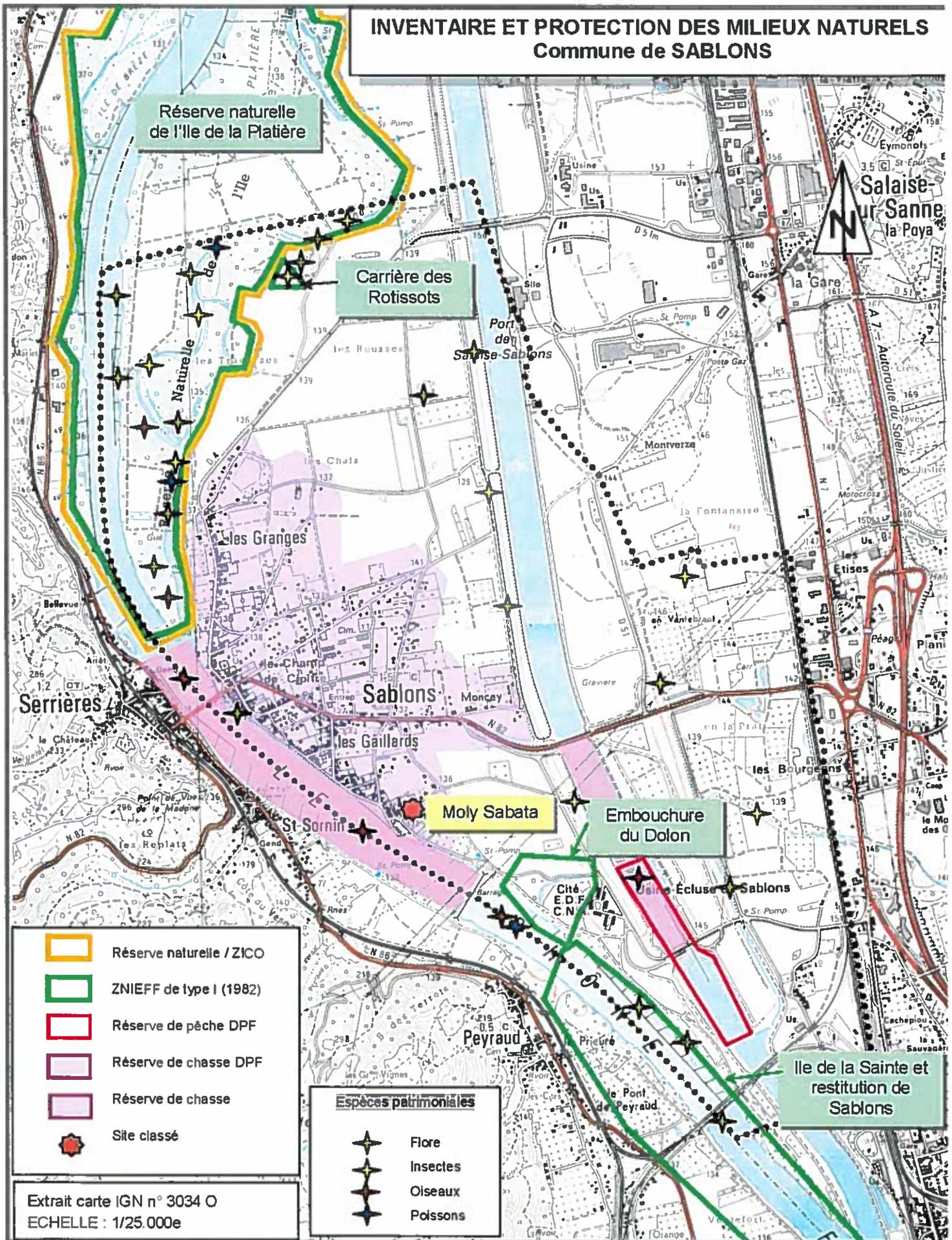
L'île abrite la dernière forêt alluviale naturelle non exploitée de la moyenne vallée du Rhône. Chaque habitat naturel qui la constitue abrite une flore et une faune bien spécifique (dont le castor). Ses rives sauvages, ses plages et ses vasières sont utilisées comme escale migratoire par 2 000 à 3 000 oiseaux chaque année.

La présence de milieux naturels dans la plaine alluviale constitue également un gage de qualité de la ressource en eau phréatique. Les milieux aquatiques souterrains de Sablons sont de grands intérêts (SDAGE).

Enfin, la réserve se situe dans l'une des plus vaste plaine d'inondation intercalée entre les différents défilés du Rhône. Elle joue un rôle de rétention de crues et de protection des agglomérations situées en aval.

¹ Réseau des Espaces Protégés de l'Isère (REPI) se compose des Espaces Naturels Sensibles du département de l'Isère, des réserves naturelles nationales et des sites associés (sites valorisant le réseau pour des enjeux d'éducation à l'environnement).

INVENTAIRE ET PROTECTION DES MILIEUX NATURELS Commune de SABLONS



- Réserve naturelle / ZICO
- ZNIEFF de type I (1982)
- Réserve de pêche DPF
- Réserve de chasse DPF
- Réserve de chasse
- ★ Site classé

- Espèces patrimoniales**
- Flore
 - Insectes
 - Oiseaux
 - Poissons

Extrait carte IGN n° 3034 O
ECHELLE : 1/25.000

c) Les directives européennes

La directive "Habitats-Faune-Flore" n°92/43/CEE du 21 mai 1992 de la Commission Européenne a mis en place une politique de conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages afin d'assurer le maintien de la biodiversité sur le territoire européen.

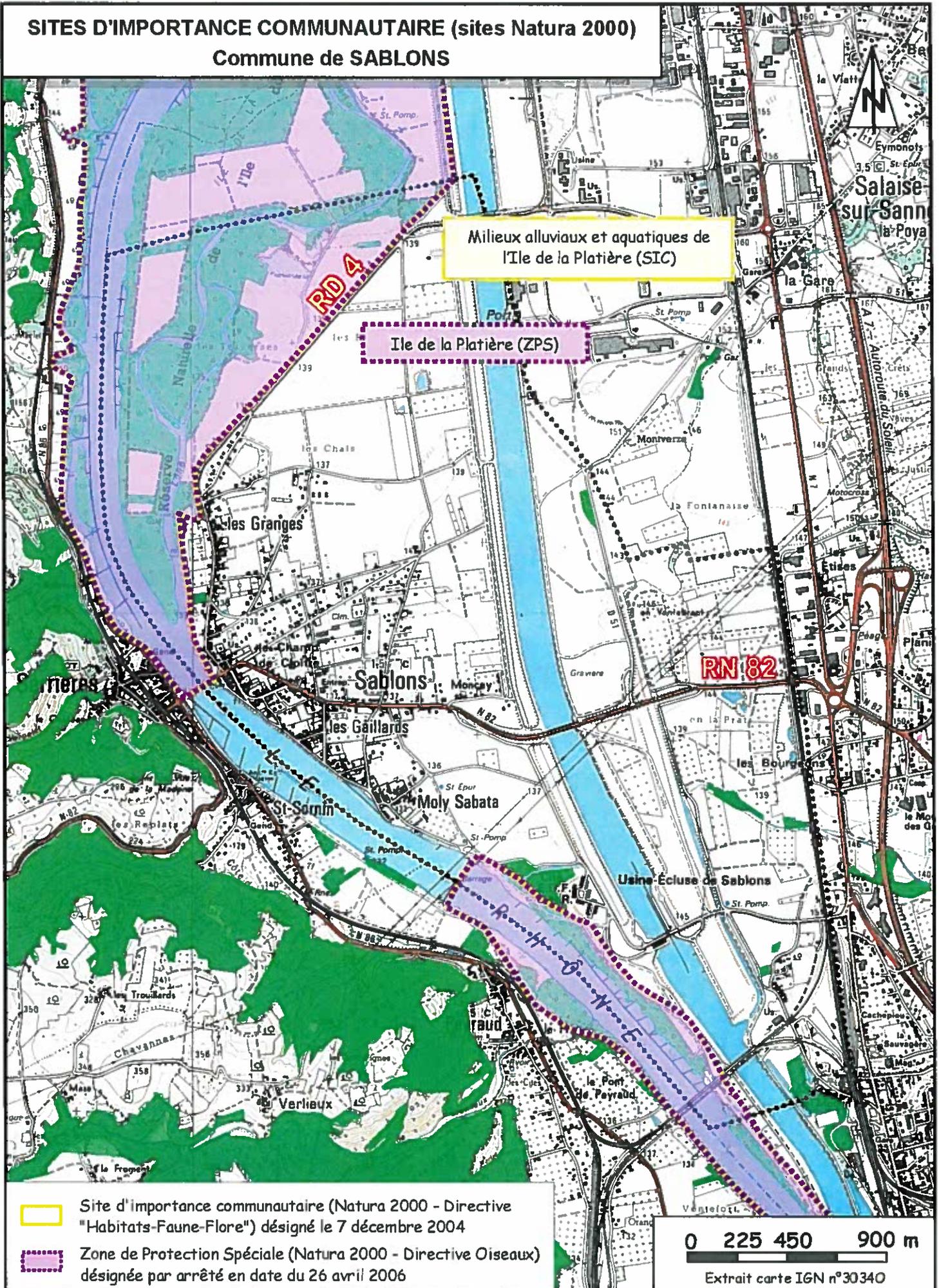
Ces zones sensibles constituent un réseau écologique européen intitulé "Natura 2000" comprenant à la fois des zones spéciales de conservation classées au titre de la directive "Habitats-Faune-Flore" dite "directive Habitats" et des zones de protection spéciale classées au titre de la directive "Oiseaux".

Les zones spéciales de conservation (ZSC) sont des sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la liste est fixée par arrêté du ministre en charge de l'environnement et dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifient la désignation de telles zones et par là même une attention particulière.

Les zones de protection spéciale (ZPS) sont des sites maritimes et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de l'environnement ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des espèces d'oiseaux migrateurs.

Pour les secteurs désignés (ZSC et/ou ZPS), un document d'objectifs est réalisé afin de déterminer clairement les buts à atteindre en matière de préservation de la biodiversité. Ces objectifs doivent être définis en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux.

SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE (sites Natura 2000)
Commune de SABLONS



Milieux alluviaux et aquatiques de l'Ile de la Platière (SIC)

Ile de la Platière (ZPS)

- Site d'importance communautaire (Natura 2000 - Directive "Habitats-Faune-Flore") désigné le 7 décembre 2004
- Zone de Protection Spéciale (Natura 2000 - Directive Oiseaux) désignée par arrêté en date du 26 avril 2006

0 225 450 900 m

Extrait carte IGN n°30340

Site d'importance communautaire (SIC)

Le territoire communal de Sablons dispose sur son territoire du site Natura 2 000 :

- FR 8201749 intitulé : "milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière" désigné au titre de la directive "Habitats-Faune-Flore" désigné Site d'Importance Communautaire en date du 13 novembre 2007.

Les 963 ha de ce site d'intérêt communautaire couvre l'intégralité de la réserve naturelle de l'île de la Platière, le Rhône et sa ripisylve, ainsi que la partie de plaine agricole située entre la limite de la réserve et la RD 4 au Nord de Sablons.

Ce site présente une mosaïque d'habitats naturels d'importance communautaire, avec notamment des forêts alluviales à aulnes glutineux et à frênes (habitat prioritaire), des pelouses sèches abritant notamment de nombreuses orchidées, des prairies humides et des secteurs d'eaux douces (eaux dormantes ou eaux courantes).

Dans le cadre des démarches initiales, ce site a été associé à trois autres sites pour former les "sites de la moyenne vallée du Rhône et les basses vallées de la Drôme et du Roubion". Un premier document de planification a couvert la période 1999-2004. L'élaboration, puis la mise en œuvre de ce document d'objectifs ont été confiées à l'Association des amis de l'île de la Platière (opérateur des sites). A l'issue de ce premier document d'objectif, un bilan de la mise en œuvre des actions entreprises (gestion sylvicole, culture agro-environnementale, contrat Natura 2000,...) a été établi par l'opérateur (décembre 2004) afin d'apprécier leur efficacité en terme de maintien du bon état de conservation des habitats et des espèces. D'après l'opérateur, chaque site est désormais doté d'un document d'objectif spécifique.

Le nouveau document d'objectif révisé (établi en juin 2008) permet de tirer profit des actions déjà menées sur ces sites et de déterminer les axes à poursuivre en faveur de la préservation et de la valorisation de ces milieux naturels au regard des nouvelles tendances évolutives sur le territoire. La dimension agro-environnementale des mesures et des actions à mettre en place est particulièrement développée, ainsi que toutes les actions en faveur de la restauration de l'hydrosystème fluvial et de la gestion conservatoire des forêts alluviales.

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les milieux alluviaux de l'île de la Platière sont couverts sur une superficie de 470 hectares par une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO RA10 : "île de la Platière"). Cette ZICO a été désignée en raison du très grand intérêt de ce secteur de la

moyenne vallée du Rhône situé sur un axe de migration majeur pour les oiseaux. En effet, cette zone naturelle constitue non seulement un secteur d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau mais également un site de reproduction favorable à plusieurs espèces remarquables.

La fiche descriptive de cette ZICO signale notamment les oiseaux nicheurs suivants : le bihoreau gris, l'aigrette garzette, le guêpier d'Europe, le milan noir. En période d'hivernage, le grand cormoran est présent en nombre important, les fuligules milouin et morillon sont également mentionnés. Enfin, le héron pourpré et le balbuzard pêcheur sont cités en période de migration.

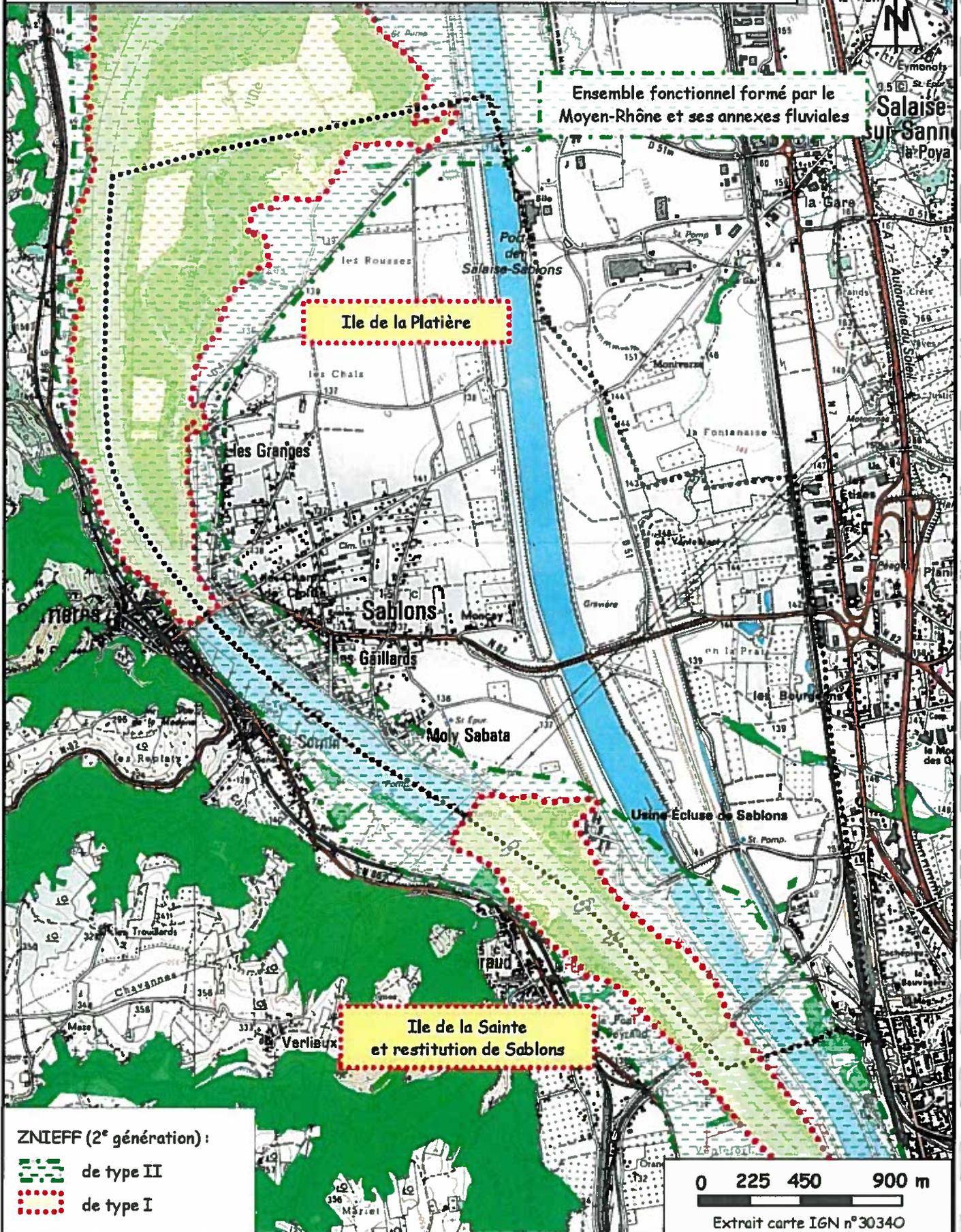
Zone de Protection Spéciale (ZPS)

L'examen approfondi du site a permis de désigner cet espace en application de la directive "Oiseaux" en Zone de Protection Spéciale (ZPS) sous l'intitulé "Île de la Platière" (site FR 8212012) par décret ministériel en date du 26 avril 2006.

La fiche descriptive de ce site recense plus d'une quarantaine d'espèces d'oiseaux fréquentant ce dernier soit en hivernage, soit pour la reproduction ou plus simplement lors d'une étape migratoire.

Le document d'objectifs de cette ZPS établi par l'Association des Amis de l'île de la Platière a permis d'établir un diagnostic des enjeux relatifs aux habitats abritant les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, et, de définir les modes de gestion et de préservation à mettre en œuvre ou à poursuivre dans le cadre d'une démarche concertée.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF de 2^e génération) - SABLONS



d) Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Engagé dès 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) vise à mettre en évidence et à recenser les milieux les plus remarquables du territoire national. Cet inventaire ne génère pas de protection réglementaire mais la pratique de la jurisprudence lui accorde une importance croissante.

Deux types de zones ont été identifiés :

- les ZNIEFF de type II qui constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes et dans lesquelles il importe de respecter les grands équilibres écologiques (domaine vital de la faune sédentaire ou de la faune migratrice, espaces fonctionnels de certains milieux naturels comme les zones humides).
- les ZNIEFF de type I qui constituent des secteurs d'une superficie généralement limitée caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à toutes transformations pouvant intervenir dans leur périmètre ou à proximité immédiate de ce dernier.

Lors de cette première étape, 4 ZNIEFF de type I ont été identifiées sur la commune de Sablons (cf. carte intitulée "Inventaires et protections des milieux naturels" ci-avant) :

- l'île de la Platière et plan d'eau de Saint-Pierre-de-Bœuf (n°3807-0000) : localisée au Nord-Ouest de Sablons, le périmètre de cette ZNIEFF (d'une superficie de 428 hectares) correspond sensiblement à celui de la réserve naturelle. Cette zone abrite une faune remarquable tant pour les mammifères (castor actuellement, loutre signalée en 1978) que pour les nombreuses espèces d'oiseaux qui y nichent et s'y reproduisent (colonie de hérons cendrés) ou de passages en halte migratoire (cf. ZICO et ZPS ci-dessus).
- la carrière du Ratissoy (n°3898-0000) correspondant à un ancien site d'exploitation de granulats réaménagé en espace naturel sur environ 2 hectares. Ce milieu situé au contact même de la réserve de l'île de la Platière est aujourd'hui propriété du Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA). Sur ce site, 91 espèces d'oiseaux ont été recensées dont le guêpier d'Europe en nidification.

- l'île de la Sainte – Restitution de Sablons (n°2660-1129) : situé au Sud de la commune de Sablons, ce site de 106 hectares concerne le Rhône court-circuité qui présente dans ce secteur un faciès plus lent et constitue ainsi un lieu occasionnel de nidification pour les hérons bihoreaux et quelques rapaces.
- l'embouchure du Dolon (n°2660-4626) : ce bras mort, vestige de l'embouchure du Dolon avant les aménagements du Rhône, est accompagné d'une ripisylve naturelle très favorable au maintien du castor sur le secteur. Cette ZNIEFF recouvre une quinzaine d'hectares.

Ces ZNIEFF concernent principalement des zones humides : la diversité de ces zones constitue une richesse importante à préserver en tant que patrimoine de forte valeur. En France, le tiers des espèces végétales menacées est directement lié à ce type de milieux et la moitié des oiseaux présents sur le territoire dépend de ces habitats. De nombreuses espèces végétales et animales, inféodées aux zones humides, sont en régression voir menacées de disparition : tritons, grenouilles, canards, limicoles, libellules, papillons.

Afin d'intégrer l'évolution des connaissances sur le patrimoine naturel de la région Rhône-Alpes, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a entrepris depuis 1998 la modernisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de 1ère génération.

Cette modernisation s'est traduite par l'affirmation du corridor écologique que constitue la vallée du Rhône par son inscription en ZNIEFF de type II sous le titre "Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales" (n°2601). Cette ZNIEFF, qui s'étend sur 24 430 hectares, souligne l'importance fonctionnel du fleuve vis-à-vis du corridor qu'il constitue (axes de migration aquatique et aérien) et l'importance écologique de ce dernier en raison de la diversité des milieux qui le compose (habitats naturels colonisés par de nombreuses espèces végétales et animales remarquables).

Cette ZNIEFF de type II recouvre toute la frange Nord et Ouest du territoire communal de Sablons (au-delà de la RD 4) dont le centre urbain dense.

Au sein de ce vaste ensemble naturel, 26 ZNIEFF de type I ont été plus spécifiquement délimitées en fonction des sensibilités faunistiques et floristiques locales. Deux d'entre-elles concernent notamment la commune de Sablons :

- **l'île de la Platière** (2601-0020) : localisée entre le pont de Sablons au Sud et le barrage de Saint-Pierre de Bœuf au Nord, cet espace naturel remarquable couvre 602,2 hectares de milieux alluviaux et aquatiques. D'après la fiche descriptive, ce site abrite 20 % des espèces végétales remarquables de la plaine alluviale du Rhône dont une orchidée endémique : l'Epipactis du castor. Ce milieu abrite quarante-neuf espèces végétales et trente espèces animales remarquables. La valorisation de ce site vis-à-vis du grand public tend également à se développer tout en respectant un certain nombre d'exigences vis-à-vis des critères de préservation.

Enfin, on rappellera que ces milieux conservent également un rôle fonctionnel vis-à-vis des inondations du fleuve en constituant notamment des espaces d'expansion lors des crues du Rhône.

- **l'île de Sainte et restitution de Sablons** (2601-0001) : cette ZNIEFF localisée sur la partie aval du Rhône court-circuité de Sablons correspond sensiblement aux milieux déjà identifiés lors du premier inventaire (l'île de la Sainte – Restitution de Sablons et l'embouchure du Dolon). En effet, cet espace naturel couvre, sur une centaine d'hectares, le vieux Rhône et le bras mort du Dolon au Sud de Moly Sabata. L'île de Sainte, qui se localise à la confluence du canal de dérivation et du vieux Rhône, ne concerne pas le territoire de Sablons. Tout comme l'île de la Platière, cet espace naturel constitue un habitat favorable à de nombreuses espèces animales comme le castor d'Europe et de nombreux oiseaux (comme le milan noir et le héron hobereau) dans ce secteur de la moyenne vallée du Rhône.

e) Espaces Naturels Sensibles du département de l'Isère

Le Conseil Général de l'Isère intervient en partenariat avec les acteurs de l'environnement et les collectivités territoriales afin de mettre en place des actions visant à préserver, à restaurer et à mettre en valeur le patrimoine naturel du département, et, à favoriser localement sa découverte par le public.

Les Espaces Naturels Sensibles sont retenus à partir de critères concernant la valeur écologique et paysagère de la zone considérée mais leur composante sociale en tant

qu'espace récréatif est aussi prise en considération. Certains choix reposent sur l'évaluation des risques de banalisation ou de disparition de ces sites naturels.

Cette démarche a fait l'objet d'un premier Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère (2003-2005) identifiant :

- une trentaine de sites départementaux présentant des enjeux patrimoniaux très forts et qui sont propriétés du département,
- une quarantaine de sites locaux où le département accompagne les actions de valorisation et de protection engagées par les collectivités locales, les associations ou les particuliers.

Le Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère actuellement en vigueur permet au Conseil Général de poursuivre la démarche ainsi engagée.

La réserve naturelle de l'île de la Platière appartient aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département de l'Isère : site remarquable en terme de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), tant pour sa richesse que pour la rareté des espèces qu'il abrite. Ce site est, en outre, soumis à une menace particulière (pression urbaine, évolution du paysage, intensification des cultures).

Les sites ENS sélectionnés par le Conseil Général de l'Isère constituent des secteurs à protéger avec tous les acteurs concernés : protection et restauration de la biodiversité et préservation des espaces naturels, habitats de la faune et de la flore sauvage. Dans ce cadre, le Conseil Général a acquis une superficie de 14,58 hectares au sein du périmètre de la réserve (communes de Salaise-sur-Sanne et de Sablons). Cette démarche d'acquisition entreprise par le Conseil Général vise à constituer une action complémentaire à l'outil réglementaire que constitue la réserve naturelle (mise en œuvre d'une gestion des milieux naturels favorisant la biodiversité : sylviculture, pâturage extensif, fauche tardive, débroussaillage et broyage).

Le territoire de Sablons est également concerné au droit de la réserve de l'île de la Platière par la zone d'observation² de l'Espace Naturel Sensible du "Méandre des Oves" (site départemental) implanté au Nord de Sablons sur la commune de Péage-de-Roussillon (zone

² zone d'observation : "Espace de veille écologique. Les acquisitions foncières sont possibles et des partenariats peuvent être amorcés pendant le plan de préservation et d'interprétation pour la réalisation d'actions concrètes, respectueuses de l'environnement".

d'intervention³). Le méandre des Oves correspond à un ancien bras du Rhône et abrite un des derniers marais de la moyenne vallée du Rhône.

Outre les sites labellisés qui font l'objet d'actions, en collaboration avec les collectivités locales, le Conseil Général a identifié près de 200 "sites potentiels" pouvant intégrer à terme le réseau des espaces naturels sensibles du département. Ceci est notamment le cas de la carrière du Ratisot qui a été identifié en tant qu'espace naturel sensible potentiel.

f) Sites classés

Datant du XVIII^e siècle, l'ancienne habitation de batelier du Rhône nommée Moly-Sabata bénéficie d'une protection au titre des sites et monuments naturels classés relevant du service "Site et paysage" de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine : site classé n° SC073 par arrêté en date du 20 avril 1966.

En 1927, le peintre Albert GLEIZES y installa un centre artisanal ouvert à tous les artistes. Aujourd'hui la fondation porte le nom du peintre et accueille de jeunes artistes et des expositions ont lieu régulièrement.

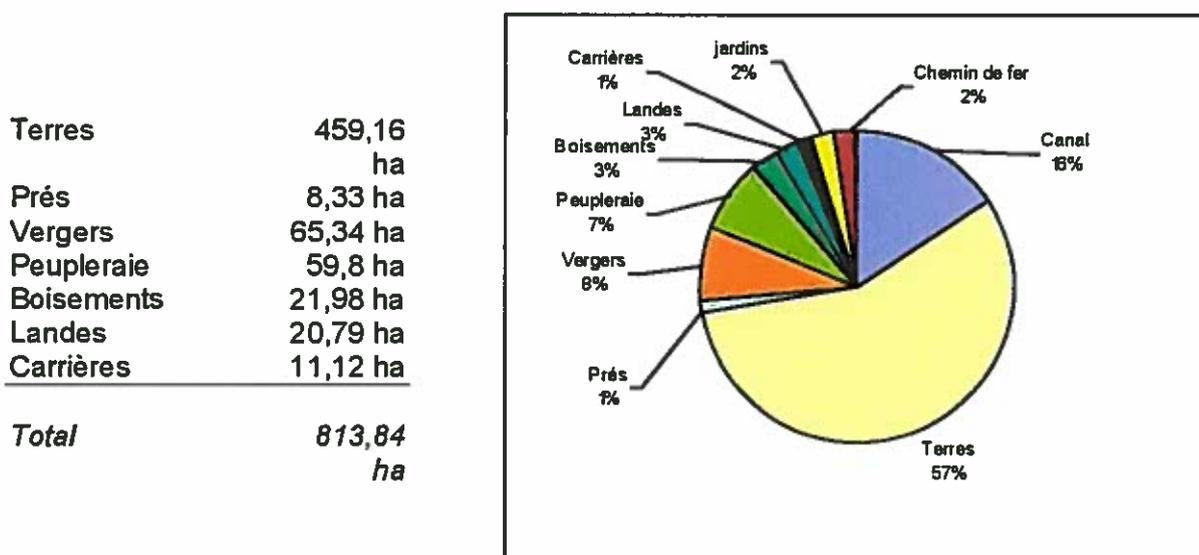
³ zone d'intervention : "Espace sur lequel s'applique le plan de préservation et d'interprétation. La maîtrise foncière (ou d'usage) à moyen terme est un préalable à la sauvegarde de cet espace. Cette zone est géographiquement incluse dans la zone d'observation".

2.2.2. DESCRIPTION DES MILIEUX, LEUR FAUNE ET LEUR FLORE

a) L'occupation des sols

La vallée du Rhône constitue un axe majeur de développement économique en Rhône-Alpes (axe Nord / Sud). Ainsi, elle connaît une forte concentration de voies de communication, d'agglomérations, de zones industrielles et d'autres activités humaines. L'utilisation des sols sur la commune de Sablons a fortement évolué depuis la réduction des risques d'inondations liées aux aménagements successifs. Ces aménagements (canal de navigation du Rhône,...) ont en revanche effectués des emprises sur les terres agricoles. Une analyse de l'occupation des sols dans le cadre du Document d'Objectifs Natura 2000 (Pont *et al.*, volume 3) entre 1965 et 1993 montre une diminution spectaculaire des espaces naturels au profit des emprises humaines (urbanisation et aménagement de la CNR) et des cultures.

La répartition cadastrale était distribuée en 2001 de la façon suivante pour les espaces naturels et non bâtis : les terrains d'agrément représentent 12,59 ha, les jardins 7,39 ha, le chemin de fer 18,64 et canaux de navigation 128,7 ha.



Sur l'ensemble du territoire (1023,28 ha), 52 % des terres la commune sont vouées à l'agriculture et 30 % concernent la surface boisée. L'urbanisation récente dans la plaine alluviale est caractéristique de la commune de Sablons.

b) Description des milieux et de la flore

Végétation de la plaine alluviale (source : Pont - 2002)

Un inventaire quasi-permanent de la végétation a permis de recenser au total 804 espèces végétales au sein de la plaine alluviale du Rhône dont 590 espèces sont présentes sur la réserve naturelle. Parmi elles, 3 espèces sont protégées au niveau national (la violette élevée, l'herbe de Saint-Roch, et la vigne sauvage) et 15 sont des plantes protégées au niveau régional : beaucoup d'entre-elles sont inféodées aux zones humides (jonc fleuri, petite naïade, séneçon des marais, euphorbe des marais, etc...), enfin 19 espèces restent à préserver localement en raison de leur appartenance à la liste rouge du département de l'Isère.

Les groupements végétaux en place s'organisent selon deux facteurs principaux :

- le niveau d'humidité (du milieu aquatique au milieu sec) en lien fort avec le niveau de la nappe phréatique par rapport au sol. Le rythme des inondations et la texture des alluvions ajoutent une complexité supplémentaire.
- le rythme des perturbations : les phénomènes d'érosion et le dépôt d'alluvions s'opposent aux crues et aux inondations qui rajeunissent les espaces aquatiques envasés.

1 - Compartiment aquatique : 35 espèces ont été recensées sur la réserve de la Platière.

- Groupement à eaux courantes (myriophylle, potamo crépu) au niveau de la lône de la Platière,
- Groupement à eaux calmes eutrophes (herbier aquatique de plantes protégées au niveau régional : naïade marine, petite naïade dans les lônes ; l'utriculaire commune et l'hydrocharis morène dans les mares).

Les milieux humides associés à la Sanne et au Dolon revêtent également un grand intérêt dans ce secteur de la plaine alluviale du Rhône. On notera enfin, le petit étang localisé au cœur de la plaine agricole de Sablons le long du chemin de Charmeton. Cette zone humide, bien que relativement isolée des autres milieux naturels de la plaine conserve un caractère intéressant d'un point de vue biologique (site de reproduction pour de nombreux batraciens : grenouilles vertes notamment).

2 - Compartiments très inondables :

- Groupements non forestiers comme la mégaphorbiaie eutrophe, ce sont des habitats très fragmentaires,
- Saulaie blanche dans les anciens casiers 'Girardon' comblés en partie avec saule blanc dominant et peupliers noirs et blancs. Ce type d'habitat est considéré comme d'importance communautaire.

3- Compartiments moins inondables :

- Groupements forestiers : 83 espèces d'arbres et d'arbustes sont recensées :
 - Forêt post-pionnière à peupliers blancs et noirs et à érables négundo.
 - Forêt alluviale mixte et à bois dur (frênes, peupliers blancs et noirs, ormes, érables planes, chênes, noyers, tilleuls à grande feuille). La forêt alluviale naturelle comporte des saules, mais aussi des lianes de clématites, de lierres et de vignes sauvages qui grimpent sur les peupliers blancs. Ces milieux offrent une diversité favorisant le refuge de nombreuses espèces animales et végétales. On trouve dans cette forêt, l'orchidée des castors (*Epipactis fibrifera*) qui ne pousse que dans la moyenne vallée du Rhône. La diminution de la dynamique fluviale limite la régénération de la forêt.
 - Peupleraie artificielle. La populiculture s'est intensifiée au cours du XXe siècle, mais aujourd'hui est abandonnée dans certains secteurs (trop de morcellements, éloignement des lieux de résidences des propriétaires).
- Groupements non forestiers :
 - Prairie alluviale mésophile à xérophiles de fétuque et de brome (graminées). Les talus des contre-canaux et certaines prairies installées sur des alluvions très perméables offrent des caractéristiques très favorables à l'installation de milieux secs. On retrouve ce type de milieu (pelouses sèches) en de nombreux points de la commune.

- Ces milieux sont notamment colonisés par l'immortelle des sables (plante dont la cueillette est réglementée en Isère). Les prairies localisées au Sud de Sablons sur les talus de la route de l'écluse abritent également quelques orchidées dont l'ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*) et l'orchis géant (*Barlia robertiana*). Cette dernière espèce, très commune dans le Sud de la France, remonte progressivement la vallée du Rhône aussi sa présence à Sablons n'est pas surprenante.



Barlia robertiana

- Prairie alluviale méso-hygrophile : les prairies abritent quantité de plantes, d'insectes et d'oiseaux spécifiques à ces milieux ouverts. L'abandon de l'élevage (depuis les années 1960) s'est traduit par la disparition de pâturages, ces prairies se sont progressivement enrichies ou ont été utilisées pour les cultures céréalières. La faune et la flore inféodées à ce milieu ont progressivement disparu à leur tour du secteur.
- Cultures : l'agriculture est de type intensive avec irrigation, basée sur des céréales d'été (maïs,...) et les productions fruitières (pommes, pêches, kiwis...).

Tous les habitats en lien avec les milieux humides riverains du Rhône sont d'un grand intérêt pour le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et à l'échelle régionale (par rapport à la vallée du Rhône) du fait de leur "naturité" et de leur diversité fonctionnelle.

D'après le document d'objectifs, le site Natura 2000 de la platière regroupe 74 % d'espaces naturels répartis en :

- 202,3 hectares d'habitats naturels d'intérêt communautaire,
- 468,5 hectares d'habitats naturels (mais non d'intérêt communautaire),
- 235,1 hectares d'espaces non naturels.

Zones urbaines

Les maisons individuelles sont le plus souvent accompagnées de jardins avec des espaces verts entretenus, cela aussi bien pour le bâti récent dans la plaine que le bâti ancien. L'influence du climat méditerranéen est sensible par la présence de certaines espèces que l'on retrouve à bonne exposition : bananiers, kaki et figuiers ne sont pas rares comme végétation plantée.

c) Faune

Les oiseaux forment le groupe le mieux connu du secteur et notamment de la réserve : 207 espèces ont été inventoriées dans celle-ci depuis 1960, parmi elles 96 sont exceptionnelles (moins de 10 observations) : 47 espèces sont nicheuses, 77 hivernantes et 182 de passage :

- migration d'oiseaux d'eau : les canards colvert, chipeau, morillon, milouin, les sarcelles d'été et d'hiver et les cormorans ;
- mais aussi les busards des roseaux, la huppe fasciée, les hirondelles de cheminées...

Cette richesse de l'avifaune est remarquable étant donnée la petite taille de la zone humide, mais s'explique par la situation de Sablons sur l'axe de migratoire de la vallée du Rhône dont une partie du flux des oiseaux stationne sur la réserve.

Trente-six espèces de mammifères sont inventoriées dans la plaine alluviale : les chauve-souris (9 espèces), les rongeurs (13 espèces comme le castor, le campagnol des champs), les insectivores (4 espèces comme le hérisson, musaraigne), les carnivores (6 espèces comme le renard et la fouine), les lagomorphes (lièvres et lapins) et les ongulés (le chevreuil et le sanglier).

10 espèces d'amphibiens ont été observées dans la plaine alluviale. Parmi elles, les plus caractéristiques des zones alluviales sont présentes : rainette, pélodyte, crapaud calamite, grenouilles vertes. La rareté des sites de reproduction favorables et la faiblesse des effectifs rendent cependant le statut de ces espèces (sauf les grenouilles vertes) relativement précaire. Les amphibiens sont des espèces également très sensibles aux perturbations de l'environnement terrestre (lieu d'estive et d'hivernation) et aquatique (lieu de reproduction), leur présence atteste d'une bonne qualité du milieu environnant.

Chez les reptiles, 2 lézards et 3 serpents ont été recensés, auxquels il faut rajouter une espèce introduite aujourd'hui et invasive : la tortue de floride.

Parmi les invertébrés, certains groupes ont fait l'objet d'inventaires précis : de nombreuses espèces d'insectes se développent dans ces zones humides :

- les lépidoptères (papillons) : 48 espèces de papillons de jours comme le petit mars changeant, 53 papillons de nuits dont l'écaille chinée qui présente une période d'activité diurne.
- Les odonates (libellules) : 38 espèces dans la plaine dont 19 se reproduisent dans la réserve. Ces libellules, par leur sensibilité à la pollution (larves aquatiques), représentent des indicateurs de la qualité du milieu.
- Les coléoptères (carabes, coccinelles, cétoines, hannetons,...) : 669 espèces dans la plaine relevées entre 1960 et 1992 (M. Jean Moulin). On notera la présence du lucane cerf-volant et du grand capricorne.

La faune piscicole du secteur est représentée par l'ensemble des poissons du Rhône : barbeau, hotu, loche, truite, brochet, silure, ablette, blageon, sandre, chevesne, goujon, hotu, gardon... Au total 35 espèces sont recensées dans le secteur, avec 4 espèces qui représentent $\frac{3}{4}$ des captures (ablette, chevesne, gardon et perche-soleil).

Ce déséquilibre s'explique par l'altération du milieu physique et de la qualité de l'eau (Source : ARALEPB (1982-1994), CEMAGREF (1995-1996) dans PONT, 2002). Le Blageon, espèce dominante avant l'aménagement CNR, aurait aujourd'hui disparu.

Suite aux endiguements du 19^e siècle, à la création d'un canal de dérivation, et aux prélèvements d'eau dans la nappe phréatique (industriels principalement mais aussi pour l'irrigation), le fleuve s'est figé et les milieux naturels ne subissent plus ses débordements qui contribuaient au maintien d'une dynamique naturelle. Aussi, les îles se comblent et s'atterrissent, les saules disparaissent pour laisser place à des essences moins caractéristiques (frêne, érable negundo), le toit de la nappe s'abaisse et accentue l'assèchement de la plaine alluviale.

L'abandon de l'élevage par l'agriculture locale conduit à la fermeture des prairies et à leur reboisement spontané (diminution sensible du nombre d'espèces d'insectes). Le régime hydrologique et notamment les crues constituent un facteur majeur de fonctionnement des écosystèmes et une contrainte à intégrer à toutes les actions de gestion.

Faune et flore sont particulièrement bien recensées sur le secteur et comportent des espèces patrimoniales.

2.2.3. CONSIDERATIONS SUR LA VALEUR PATRIMONIALE, L'UTILITE ET LA GESTION DES DIFFERENTS MILIEUX NATURELS DE SABLONS

Le patrimoine naturel de Sablons est constitué par les nombreuses zones humides de la plaine alluviale à l'origine d'une grande diversité en espèces animales et végétales.

Les zones humides constituent un espace de transition entre la terre et l'eau : ce sont des milieux très riches au plan biologique. Les berges, les groupements à aulnes glutineux et à frênes, les peupleraies et les prairies humides représentent un intérêt dans leur fonction de filtre physique et biologique importante en plus de leur intérêt écologique (réservoir de biodiversité, refuge et protection de nombreuses espèces animales et notamment aviennes).

L'Agence pour la Valorisation des Espaces Naturels Isérois Remarquables (AVENIR) a entrepris l'inventaire des zones humides du département de l'Isère (dont la superficie est supérieure à 1 ha) sur la période 2006 à 2008. Validées par une commission présidée par le Préfet coordinateur de Bassin, ces données sont ensuite intégrées à la base de données "zone humide" de l'Agence de l'eau pour une mise à jour en continue.

Ces données sont présentées dans la carte intitulée "Inventaire des zones humides". Ces délimitations couvrent ainsi très largement les milieux naturels associés :

- à l'île de la Platière,
- à la "restitution de Sablons",
- à la Sanne et au Dolon.

La forêt alluviale (source : TRAUB *et al.* 2001) présente des particularités de diversités écologiques, paysagères et patrimoniales intéressantes qu'il convient de préserver.

- Les forêts alluviales ont longtemps été utilisées pour le bois de chauffage ou de service pour une consommation locale. La valorisation récente des potentialités forestières est passée par la plantation de peupliers valorisés rapidement car commercialisables. Aujourd'hui, on constate un abandon progressif de l'entretien et de la gestion de ces massifs alluviaux pour le défrichement pour la mise en valeur agricole : les surfaces boisées ont diminué de 50 à 80 % depuis 50 ans au profit des cultures et des emprises humaines.

Au niveau de Sablons, l'aménagement de la CNR a substitué du terrain au milieu agricole qui s'est alors tourné vers les terres boisées de la réserve de la Platière pour leur exploitation. Une bonne gestion sylvicole est nécessaire pour la valorisation économique mais aussi paysagère sociale et écologique des ces boisements.

La forêt alluviale remplit de multiples fonctions :

- Fonction de production de matière première (chauffage et bois d'œuvre),
- Fonction de protection :
 - Les boisements favorisent l'écrêtement des crues : ils fournissent au cours d'eau un espace d'étalement des masses d'eaux, freinant ainsi le courant : les boisements situés au Nord de Sablons sur la Platière ont un rôle de protection non négligeable.
 - Les forêts agissent en matière de protection de la qualité des eaux souterraines favorisant son épuration (piégeage des nitrates et des phosphates...).
 - La forêt alluviale est un milieu offrant protection et nourriture pour de nombreuses espèces animales (castors, hérons, milans, insectes), mais aussi d'une flore particulière (orchidées notamment).
- Fonction de loisir : pour la randonnée, la cueillette, la chasse, la pêche (en bordure des cours d'eau).

Les prairies humides constituent une zone tampon avec le milieu agricole qui filtre les substances nutritives et limite le lessivage de l'azote notamment. De plus, le couvert herbacé favorise l'infiltration superficielle des eaux, réduisant ainsi l'érosion et les risques d'inondation (IFEN, 1996). Les espèces végétales et animales des prairies humides s'avèrent des plus remarquables par leur biodiversité.

Les ripisylves (végétation arborescente et arborée de berges) ont de multiples intérêts comme l'abri (pour la reproduction) de la faune sauvage (présence d'Anatidés notamment). Elles jouent un rôle épurateur entre les espaces agricoles et les cours d'eau, elles permettent la stabilité des rives de cours d'eau contre d'érosion. La raréfaction des ripisylves en fait un milieu classé comme habitat prioritaire (la Directive Habitat, 1992). En effet, en plus de sa fonction épuratoire, il peut abriter des espèces protégées. Enfin, quel que soit le milieu dans lequel on les retrouve, leur rôle paysager est indéniable dans les zones densément peuplées comme la vallée du Rhône. Ceci est notamment le cas des boisements d'accompagnement qui subsistent le long de la Sanne et du Dolon ainsi que le long du canal dans lequel ils se rejettent.

Les gravières sont de petites étendues d'eau stagnante de faible profondeur. Elles sont des éléments importants du patrimoine naturel en terme de réservoir de plantes et de faunes

rare et donc remarquable. Ces formations anthropiques présentes dans les dépressions imperméables, sont alimentées par les eaux de la nappe. La végétation présente des saussaies marécageuses, des phragmitaies, et des peuplements à grandes laïches.

Les lônes (ou bras-mort du Rhône) sont des milieux d'un grand intérêt :

- pour tous les usagers de l'eau, elle réalimentent la nappe phréatique, certaines d'entre-elles ont en outre une très bonne qualité de l'eau ;
- du point de vue écosystémique, ce sont des zones de frayères pour les poissons ou des zones de refuges et cas de crue ou de pollution sur le fleuve ; elles présentent un intérêt pour le gibier d'eau en migration ou en hivernage ;
- elles présentent un aspect paysager indéniable, d'importance pour les loisirs.

La disparition de nombreuses haies et d'alignement d'arbres en prairies et dans les zones humides (ripisylve en berge de cours d'eau) constitue un patrimoine en totale perte dans les secteurs agricoles et industriels fortement anthropisés. Elles jouent cependant de multiples rôles : en effet, cet élément végétal est parfaitement utile à l'agriculture puisqu'il coupe les vents dominants, absorbe en partie les excès de nitrates et les éléments polluants contribuant à leur épuration. De plus, les haies possèdent une vocation écologique non négligeable car elles hébergent quantité de petits mammifères (hérisson notamment), reptiles et oiseaux. Elles permettent également la reproduction d'espèces dont l'intérêt cynégétique est évident. Les haies sont également des postes d'affûts, des reposoirs ou des refuges pour nombreuses espèces d'oiseaux pendant les périodes hivernales. Enfin, certaines essences offrent des baies dont la faune peut se nourrir (sureaux, sorbiers, cornouillers et autres prunus,...). La conservation des prairies et la réhabilitation des haies apparaissent comme d'enjeu primordial pour le département de l'Isère.

La commune est jalonnée de vastes zones humides (ripisylves, berges, lônes, gravières...). Si la forêt alluviale reste aujourd'hui un vestige du milieu naturel originel de la vallée à préserver à l'aide d'une gestion maîtrisée, des actions de gestion du bois ont été mises en place dans le cadre de l'application du document d'objectifs afin d'encourager la valorisation des peuplements en place.

Les haies et les boqueteaux ont quasiment disparu sur le territoire. Ces milieux sont considérés comme patrimoniaux car ils peuvent abriter des espèces remarquables (faune et flore) et doivent être préservés de tout fractionnement ou destruction.

2.2.4. ACTIVITES DANS LE MILIEU NATUREL

a) Gestion de l'espace naturel : la réserve de l'île de la platière

Source : (PONT, 2002).

La réserve a pour vocation principale :

- de surveiller par des inventaires réguliers mais aussi des suivis scientifiques les mécanismes en présence et l'évolution des milieux,
- de décider des actions de gestion à mettre en oeuvre pour reconstituer le milieu naturel ou au contraire sans intervenir pour laisser le milieu se reconstituer naturellement,
- de participer à des programmes de conservation comme le réseau NATURA 2000.

La fréquentation de la réserve naturelle de l'île de la Platière se répartie sensiblement de la façon suivante :

- 32 % des visiteurs libres,
- 3% des cueilleurs,
- 37% des pêcheurs,
- 16% des chasseurs,
- 12% des usagers en lien avec des animations de la réserve.

Objectifs de la réserve :

- Conservation du patrimoine (long terme) :
 - Conserver et restaurer la mosaïque d'habitats caractéristique des milieux alluviaux.
 - Gérer l'état de conservation en concertation avec les acteurs locaux ayant une activité économique dans la plaine : agriculture – sylviculture – exploitation ressource en eau – production d'énergie, dans une logique de développement durable. Il existe de fortes interdépendances entre ces activités : qualité des ressources en eau souterraine, qualité des paysages et des milieux naturels pour des usages de loisirs...
- Accueil et pédagogie :
 - **Acquérir une meilleure connaissance de la plaine alluviale** et de ses composantes (fonctionnement des écosystèmes et des espèces, rôle des activités humaines et de leur histoire) de manière à sensibiliser les acteurs et à obtenir un comportement contribuant à la **préservation de l'environnement**.
 - Expliquer l'intérêt d'une réserve naturelle et de la gestion des milieux naturels.

b) Chasse et pêche

La chasse, la pêche et la cueillette sont des pratiques traditionnelles fortement ancrées dans la culture rhodanienne.

➤ La chasse

La chasse est traditionnellement pratiquée sur le petit gibier de plaine (lièvres, lapins, faisans), les grives et les gibiers d'eau. Le gibier est en forte régression sur le secteur aussi le seul abondant reste actuellement le gibier d'eau.

Le grand gibier est également présent mais de façon moins régulière (chevreuil). Le sanglier n'est qu'occasionnel à Sablons. Les chasseurs mènent quelques actions de gestion du gibier et des milieux : cultures à gibier, lâchés.

La réserve de chasse est située autour des habitations de Sablons, jusqu'à une distance de 150 mètres en direction de la plaine agricole. (Source, Président de la société de chasse à Sablons).

➤ La pêche

La pêche est une activité importante sur le secteur. Deux sociétés de pêche sont présentes et actives sur la commune : l'Ablette Rhodienne (secteur Ardèche) et les amis du Rhône (secteur Isère). L'ensemble du site est classé en cours d'eau de seconde catégorie : poissons blancs (cyprinidés) dominants.

Les secteurs les plus fréquentés sont le vieux Rhône, les lônes, les casiers du Rhône, juste à l'amont de la restitution vieux Rhône – canal de fuite, à la confluence Rhône – Dolon. Les pêcheurs recherchent la friture (petits cyprinidés) et les carnassiers (brochet, sandre). La truite peut être présente mais de façon marginale.

(Source, PONT, 2002 ; Président de l'ablette Rhodienne à Serrières).

c) Loisirs nautiques

Il existe un club de voile au niveau du vieux Rhône à Sablons. De même, les joutes sont parfois pratiquées le long des quais entre Serrières et Sablons sur le vieux Rhône.

d) Découverte des milieux naturels

(Sources : PONT 2002, Association des Amis de la Réserve Naturelle de l'île de la Platière, 1996).

Les espaces naturels rhodaniens constituent traditionnellement des espaces de loisirs pour la population riveraine. On peut même parler d'espace de liberté où "les interdits sociaux peuvent être dépassés".

La demande sociale reste forte sur ces espaces (réserve, aménagement de Saint-Pierre-de-Boeuf) sous les formes diverses de pique-nique, barbecue, pêche, promenade. Une demande est également liée à la découverte et à l'observation de la faune.

Les zones naturelles sont de la plus grande importance au niveau du tourisme local, notamment dans le secteur avec une forte agglomération de 25 000 habitants. La demande sectorielle de "zone verte récréative" est une réalité du secteur environnant de Sablons.

Le public souhaite rester autonome mais demeure en quête d'animation (sentiers découverts, panneaux, lien de rencontre des gestionnaires de la réserve).

Plusieurs sentiers jalonnent la Réserve Naturelle de la Platière. Deux sentiers parcourent la commune de Sablons (cf. carte intitulée "Itinéraires de randonnées"). Un topo-guide permet de parcourir ces sentiers en focalisant le randonneur sur différents points forts de la ballade.

- Le sentier de la lône permet de découvrir les oiseaux de la lône, les plantes aquatiques et les libellules, la gravière des Rotissots et le castor.
- Le sentier Histoire des Rhodaniens permet de découvrir le site de Moly Sabata, les crues, les oiseaux du Rhône, les casiers Girardon, le Pont de chemin de fer de Peyraud puis d'autres points sur la commune de Serrières.

2.2.5. FONCTIONNEMENT DES MILIEUX ET CORRIDORS BIOLOGIQUES (TRAME VERTE ET BLEUE)

a) Réseau Ecologique Départemental de l'Isère (REDI)

Un recensement des différents éléments constitutifs d'un réseau écologique :

- zone nodale (ou zone source) : "ensemble de milieux favorables à un groupe écologique végétal ou animal constituant des espaces vitaux suffisants pour l'accomplissement de toutes les phases de développement d'une population",
- zone de développement : "ensemble de milieux favorables à un ou plusieurs groupes écologiques végétaux et animaux constituant des espaces vitaux partiellement suffisants pour l'accomplissement des phases de développement d'une population,
- corridor biologique : "espace libre d'obstacle offrant des possibilités d'échanges entre les zones décrites ci-dessus",
- continuum : "ensemble de milieux favorables ou simplement utilisables temporairement par un groupe écologique",

a été effectué sur l'ensemble du territoire isérois (source : Les corridors biologiques en Isère, Conseil Général / Econat, septembre 2001).

Le département souhaite ainsi lutter contre l'enclavement des zones refuges et des espaces protégés en créant ou en préservant les liens que sont les corridors écologiques. L'inventaire des points de conflits entre la faune et les infrastructures humaines a également été conduit (recensement de 320 points de conflits à l'échelle du département).

Ces corridors s'expriment également à plus grande échelle pour les connexions liées aux grands flux migratoires.

La vallée du Rhône constitue un axe migratoire majeur pour de nombreuses espèces comme les oiseaux et les insectes mais également pour certains poissons (alose, lamproie, anguille). La fragmentation des espaces naturels et les obstacles sur le cours d'eau (barrages) représente des barrières systématiques. Ainsi les poissons migrateurs cités ci-dessus ont disparu du secteur depuis les aménagements de Donzère-Mondragon (PONT, 2002).

Le seuil Peyraud, au Sud de la commune, représente une barrière de migration pour la faune piscicole du vieux Rhône.

b) Zones nodales et corridors biologiques

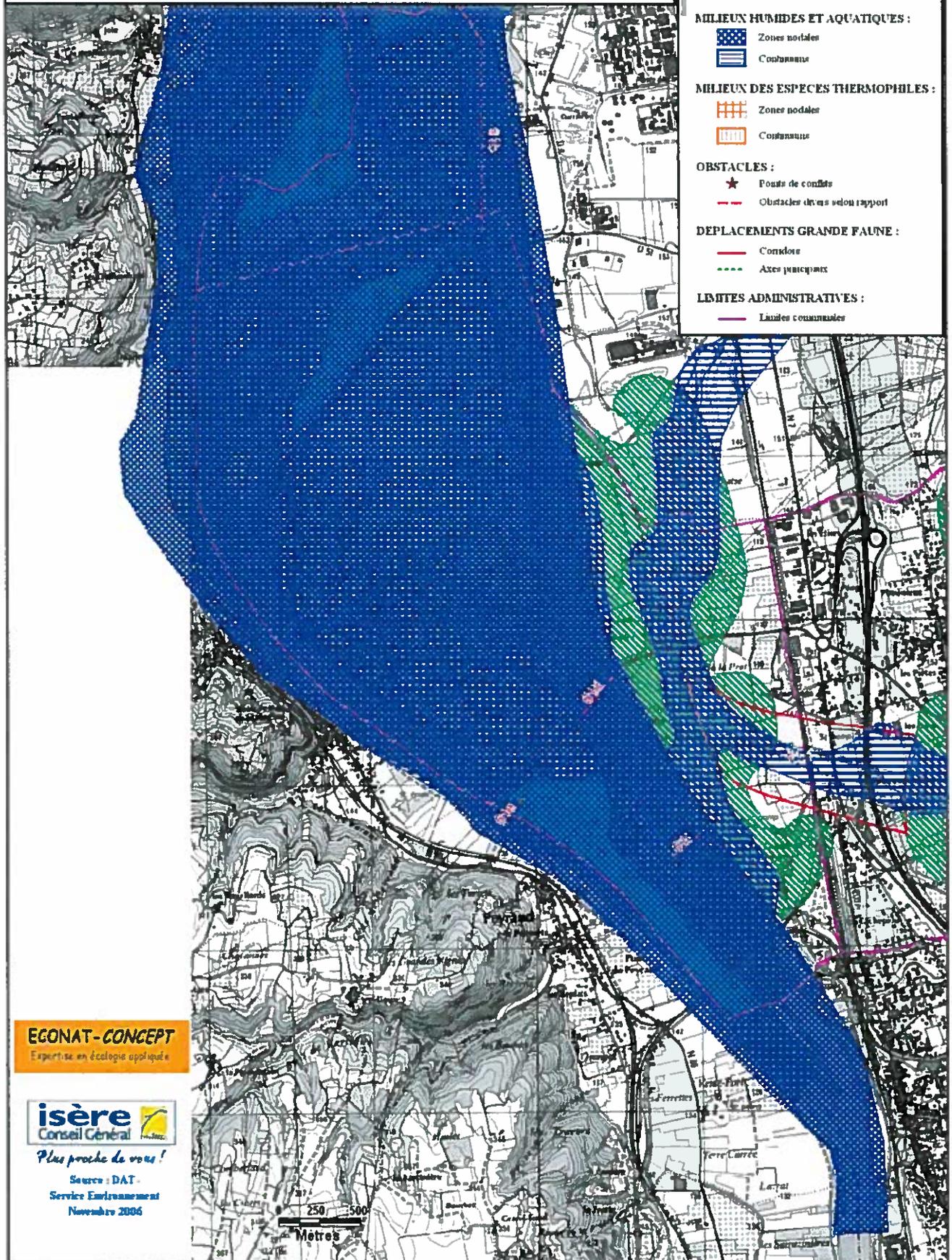
Sous l'effet de la pression exercée par les activités humaines (expansion urbaine et infrastructures), les milieux naturels abritant la faune et la flore sauvage se réduisent petit à petit provoquant progressivement la fragmentation (ou le morcellement) des espaces naturels. Par ailleurs, les barrières naturelles ou d'origine humaine peuvent limiter voir stopper les échanges faunistiques. Les continuums d'habitats naturels favorisent donc les déplacements de la faune mais aussi le maintien des populations vivantes dans un milieu donné. Ainsi, la détermination de ces continuums d'habitats naturels (corridors biologiques forestiers ou boisés, milieux aquatiques et zones humides) et des barrières s'avère nécessaire afin de mieux préserver les populations animales et végétales sur le territoire communal.

Deux grands types de corridors écologiques (zone ou voie de transfert pour les organismes vivants : boisements et cours d'eau) se rencontrent sur le territoire de Sablons (*cf.* carte du fonctionnement des milieux naturels) :

- les corridors aquatiques : au côté de la vallée du Rhône, il ne faut pas oublier les corridors aquatiques qui s'expriment le long de la Sanne et du Dolon en provenance du plateau des Bonnevaux et de la plaine de Bièvre-Valloire qui assurent des continuums entre la vallée du Rhône et "l'intérieur des terres".
Ces corridors permettent le déplacement des espèces aquatiques, mais aussi des espèces terrestres liées au milieu aquatique (végétation hygrophile, martin-pêcheur, amphibiens,...).
- les corridors terrestres constitués par les boisements implantés en bordure du vieux-Rhône et le long des contre-canaux. Ces zones boisées constituent des axes de passage privilégiés pour la grande faune (chevreuils notamment) et pour la petite faune (renards, blaireaux, castors,...).

RESEAU ECOLOGIQUE DU DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de SABLONS



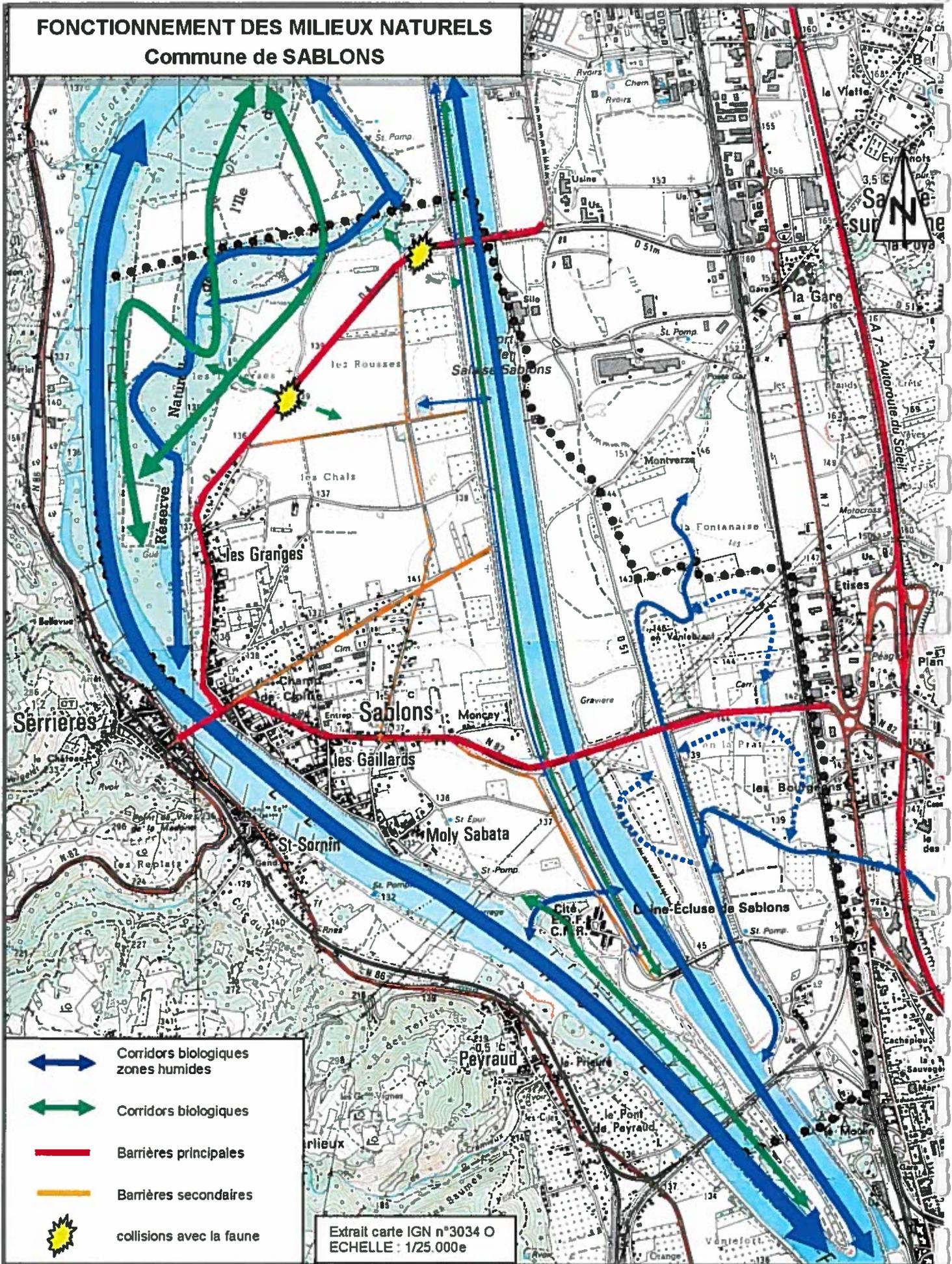
EGONAT-CONCEPT
Expertise en écologie appliquée

isère
Conseil Général

Plus proche de vous !

Sources : DAT -
Service Environnement
Novembre 2006

FONCTIONNEMENT DES MILIEUX NATURELS
Commune de **SABLONS**



Lors de leurs déplacements journaliers ou à certaines périodes de leur cycle biologique, les animaux sont amenés à franchir les axes routiers (RD 1082 et RD 4) qui constituent les principales barrières sur la commune de Sablons. Le canal de dérivation coupe également la commune en deux parties distinctes peu franchissables par les mammifères.

La vaste plaine agricole reste peu propice aux déplacements de la faune terrestre (hormis les lapins qui prolifèrent à certaines saisons) et offre peu de refuges (quasi absence de haies ou de boqueteaux).

Trois points de conflits ont été identifiés sur la commune de Sablons dans le cadre de cet inventaire REDI (cf. carte REDI). Les principaux risques sont liés à la présence des lignes à haute-tension qui traversent perpendiculairement la vallée du Rhône au Sud de Sablons. Effectivement, ces équipements recoupent le couloir de migration et sont susceptibles d'occasionner des percussions avec les oiseaux.

Le dernier point de conflit concerne la présence de l'écluse de Sablons qui fait obstacle à la libre circulation des poissons le long du Rhône.

La question de la connexion ou de l'isolement des populations via les habitats naturels dans la vallée du Rhône, et donc la viabilité de ces populations reste une problématique prononcée.

La réserve naturelle de la Platière est, à travers ses objectifs, un outil d'aménagement du territoire qui peut contribuer au développement local et surtout au développement durable.

Sablons offre par son milieu naturel (réserve), un lieu de refuge et de repos d'intérêt majeur permettant d'accueillir les oiseaux de passages (la vallée du Rhône est un axe de migration majeur pour de nombreuses espèces d'oiseaux) ; ce qui a justifié de l'inscription d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la "Directive Oiseaux".

Les différentes continuités naturelles, qui se développent sur Sablons dans l'axe de la vallée du Rhône mais également le long des différents affluents, constituent une trame verte et bleue qu'il est indispensable de préserver, voir de renforcer dans le cadre des choix à venir en ce qui concerne la vocation des sols (respect des éléments figurant au REDI et au SCOT des Rives du Rhône).

Le vieux Rhône, ses berges et ses îles constituent des espaces propices aux activités humaines de loisirs : randonnée-découverte, loisirs nautiques, pêche... qu'il convient de valoriser et de préserver dans le respect des enjeux environnementaux présents.

2.3. MILIEU HUMAIN

LE MILIEU HUMAIN

2.3.1. LES ACTIVITES AGRICOLES

Le présent chapitre replace l'activité agricole dans l'environnement global de Sablons, en abordant les différentes contraintes auxquelles cette activité se confronte : urbanisation, projets urbains, risques d'inondation, potentialité écologique, sensibilité environnementale des espaces agricoles.

Source : Diagnostic Territorial, DARDARE *et al.* 2000.

Contraintes de l'agriculture de Sablons

> Urbanisation :

L'urbanisation de la commune a été réalisée de "manière tentaculaire" (ou en doigt de gants) le long des routes et perpendiculairement le long des chemins. La commune a gagné 439 habitants en 25 ans (entre les recensements de la population 1982 / 2007). L'urbanisation a été très diffuse et a conduit en raison des risques d'inondation à de nombreux terrains agricoles enclavés entre deux rangées de constructions. Certaines surfaces sont condamnées car trop difficiles d'accès et les traitements d'irrigation délicats à mettre en œuvre. On se retrouve avec un mitage urbain qui conduit à l'enclavement de nombreuses parcelles à vocation agricole.

Il existe dans l'agglomération des parcelles en friche qui apparaissent inexploitées (35 ha). Ces parcelles agricoles ne sont pas exploitées car certains propriétaires ne souhaitent pas les louer aux agriculteurs. De même, la location des parcelles est verbale. Ces deux faits sont en lien avec un blocage foncier lié à l'incertitude des vocations des sols.

Les parcelles exploitées par un agriculteur sont généralement dispersées sur l'ensemble du territoire communal. Cela permet d'éviter les risques de grêle ou de gel sur l'ensemble des productions. Cependant, une répartition dispersée de petites parcelles n'est pas rentable. Une volonté de mieux structurer leurs exploitations pour les plus gros îlots fonctionnels.

La commune est aujourd'hui une "île" avec une forte pression urbaine. La diminution de l'espace agricole ne permettra pas l'installation de nouvelles structures dans les conditions actuelles de production, ni même le maintien de toutes les exploitations.

➤ **Projets urbains :**

- Création d'une zone industrielle intercommunautaire entre le canal de dérivation et la voie ferrée.
- Projet d'étude de tracé, de la RN 7, positionné sur le bord du canal, et qui occasionnera des emprises supplémentaires en limite de certaines parcelles agricoles.

➤ **Risques d'inondation :**

- Le P.P.R.I. ne permet pas de densifier la zone urbaine actuelle mais conduit plutôt à une progression de l'urbanisation sur les parcelles agricoles localisées en continuité de ces espaces bâtis.
- L'ouverture à l'urbanisation de nouvelles parcelles dans ce secteur de plaine occasionnera inévitablement une diminution de la Surface Agricole Utilisée en arboriculture et nécessitera d'accroître la surface des cultures pour assurer une meilleure viabilité aux exploitations agricoles.
- Face à ces constats l'un des objectifs prioritaires que doit se fixer la commune, est, conformément aux orientations du Scot, favoriser une densification des zones UB classées zones « blanches » (hors zones inondables du P.P.R.I.)

➤ **Potentialité écologique :**

- Dans le cadre du programme NATURA 2000, une partie des terrains agricoles concernés fera l'objet de convention de gestion afin de valoriser l'intérêt écologique de ces espaces, soustrayant par là même ces derniers à la production intensive.

➤ **Sensibilité des espaces agricoles en fonction :**

- de la qualité des terrains (potentiel des sols),
- de la sensibilité au gel (terrains plus ou moins sensibles),
- de la proximité urbaine.

L'agriculture à Sablons est un secteur d'activité dynamique à l'heure actuelle, principalement tourné vers la production fruitière (vergers) et céréalière. Ce secteur sera très sensible aux développements urbains à venir. Le diagnostic territorial établi par la Chambre d'agriculture en 2000 fait apparaître les enjeux majeurs pour la pérennisation des exploitations :

- clarification des zones agricoles et urbaines afin de stopper le mitage urbain, l'enclavement des parcelles et les saillies urbaines dans les espaces à vocation agricole,
- préservation d'un espace agricole homogène sans morcellement avec une urbanisation modérée et une protection des sièges d'exploitation,
- maintien d'une agriculture durable avec conservation des productions diversifiées, mesures agro-environnementales (à voir dans le cadre de NATURA 2000). Les grands projets d'aménagements routiers ou industriels ne doivent pas se faire au détriment du secteur agricole.

2.3.2. RISQUES ET NUISANCES LIES AU MILIEU HUMAIN

a) Le bruit

Les niveaux de bruit pour le trafic routier sont exprimés en décibel A (dB (A)). Les effets sur la santé dus aux bruits sont répertoriés dans le tableau suivant issu des données du Ministère des Affaires Sociales, de la santé et de la ville.

| Nombre de dB (A) | Sensation auditive | Bruit correspondant |
|------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 5 | Silence inhabituel | Laboratoire acoustique |
| 10 - 15 | Très calme | Feuilles agitées par vent doux |
| 20 - 35 | Calme | Conversation à voix basse |
| 40 - 45 | Assez calme | Bruits minimaux le jour dans la rue |
| 50 - 60 | Bruits courants | Rue très tranquille |
| 65 - 75 | Bruyant supportable | Circulation importante |
| 85 - 95 | Pénible à entendre | Rue trafic intense |
| 100 - 110 | Très difficilement supportable | Marteau piqueur à 5 mètres |
| > 120 | Seuil de douleur | Moteur d'avion à quelques mètres |

Pour traduire l'intensité moyenne du bruit sur de longues périodes marquées par une alternance de phases de bruit et de phases de silence, on utilise le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré : le LAeq. Cet indice est mesuré en décibel A et est calculé sur deux périodes réglementaires :

- de jour : LAeq (6 heures - 22 heures)
- de nuit : LAeq (22 heures - 6 heures).

Ainsi, afin de caractériser les infrastructures en fonction de leurs émergences sonores, un classement des infrastructures a été établi conformément au tableau présenté ci-dessous.

| Niveau sonore de référence L Aeq (6h - 22h) en dB (A) | Niveau sonore de référence L Aeq (22h - 6h) en dB (A) | Catégorie de l'infrastructure | Tissu urbain | Largeur max. des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure |
|---|---|-------------------------------|--------------|--|
| L > 81 | L > 76 | 1 | Ouvert | d = 300 m |
| 76 < L < 81 | 71 < L < 76 | 2 | Ouvert | d = 250 m |
| 70 < L < 76 | 65 < L < 71 | 3 | Ouvert | d = 100 m |
| 65 < L < 70 | 60 < L < 65 | 4 | Ouvert | d = 30 m |
| 60 < L < 65 | 55 < L < 60 | 5 | Ouvert | d = 10 m |

Sur la commune de Sablons, la RD 1082 et la RD 4 font l'objet d'un tel classement. Ainsi, conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, les voiries ont été classées de la façon suivante :

| Voie | Section concernée | Catégorie de l'infrastructure | Tissu | Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit |
|---------|--------------------|-------------------------------|--------|---|
| RD 1082 | PR 0 à 3,147 | 3 | ouvert | 100 mètres |
| RD 4 | PR 27,478 à 32,062 | 3 | ouvert | 100 mètres |
| | PR 32,062 à 33,045 | 4 | ouvert | 30 mètres |

Les secteurs les plus bruyants de la commune sont théoriquement situés autour ces infrastructures.

On notera également que la voie ferrée et la RN 7 (localisée sur la commune limitrophe de Chanas) génèrent également des nuisances sonores et les secteurs affectés par le bruit relatifs à ces infrastructures empiètent sur le territoire de Sablons.

| Voie | Section concernée | Catégorie de l'infrastructure | Tissu | Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit |
|--------------------|--------------------|-------------------------------|--------|---|
| RN 7 | PR 30,000 à 32,680 | 2 | ouvert | 250 mètres |
| Voie ferrée 830000 | - | 1 | - | 300 mètres |

Les autres voies traversant le territoire (routes communales) ne font pas l'objet d'un classement. La circulation liée aux déplacements domicile-travail engendre des pics pouvant ponctuellement créer une gêne ou des problèmes de sécurité dans la traverse.

Les bâtiments d'habitations, d'enseignements, de santé, de soins et d'actions sociales, ainsi que les bâtiments d'hébergements à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un isolement acoustique minimum conformément au décret susvisé. Une distinction s'opère entre deux situations de construction : dans une rue en 'U' ou en tissu ouvert. Les valeurs de l'isolement minimal sont diminuées pour les infrastructures situées dans les rues en 'U'.

Les routes RD 1082, RD 4, RN 7 et la voie ferrée constituent des infrastructures bruyantes au niveau de la commune.

b) Les risques technologiques

D'après la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) – unité territoriale de l'Isère – cellule risques accidentels (ex DRIRE), la commune de Sablons accueille sur son territoire deux établissements visés par la législation des installations classées pour la protection de l'environnement soumis au régime d'autorisation (Delmonico Dorel et SIRA Sablons). Ces établissements ne génèrent pas d'action de maîtrise de l'urbanisation.

En revanche, la pointe Nord de la commune de Sablons est incluse dans le périmètre d'étude susceptible d'être impacté par des effets toxiques, thermiques et de surpression des installations classées « SEVESO » implantées sur les communes voisines de Salaise-sur-Sanne et de Roussillon. (ADISSEO, BLUESTAR SILICONES, BM chimie, Engrais, Sud Vienne, NOVAPEX, RHODIA OPERATIONS, RUBIS STOCKAGE).

Parmi ces entreprises, 3 d'entre-elles sont classées "SEVESO seuil haut" (régime Seveso soumis à autorisation avec servitudes) et génèrent des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) dont les périmètres s'étendent sur la commune de Sablons :

| Nom de l'établissement | Commune d'implantation | Activités | Risques liés à ces activités |
|------------------------|------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| NOVAPEX | ROUSSILLON | Chimie, phytosanitaire, pharmacie | Incendie, Explosion, Risque toxique |
| RHODIA SILICONES | ROUSSILLON | Chimie, phytosanitaire, pharmacie | Incendie, Explosion, Risque toxique |
| Engrais Sud Vienne | SALAISE SUR SANNE | Fabrication des engrais | Incendie, Explosion, Risque toxique |

Source des informations : DRIRE Rhône Alpes

Ces établissements industriels font actuellement l'objet de l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) qui a été prescrit par arrêté préfectoral n°2009-02910 en date du 6 avril 2009. Deux « Porter à la connaissance » ont été successivement adressés aux communes afin d'anticiper la prise en compte de ce document dans le cadre des démarches liées aux documents d'urbanisme (respectivement en juillet 2010 et en mai 2011). Le document final devant être mis à l'enquête d'ici la fin de l'année 2012.

Le PPRt se basera sur les études de dangers réalisées par les entreprises susceptibles d'engendrer un risque technologique dans le secteur et permettra d'établir une cartographie des aléas. Ce PPRt permet de fixer les dispositions de maîtrise de l'urbanisme qui en découlent.

L'examen des différentes cartes porter à la connaissance de la commune en mai 2011 montrent que les espaces couverts par le périmètre d'étude du PPRt sur Sablons se tiennent à l'écart des principales zones d'aléas (faible à très fort) qui se développent plus largement sur les communes de Roussillon et de Salaise sur Sanne à proximité des établissements industriels.

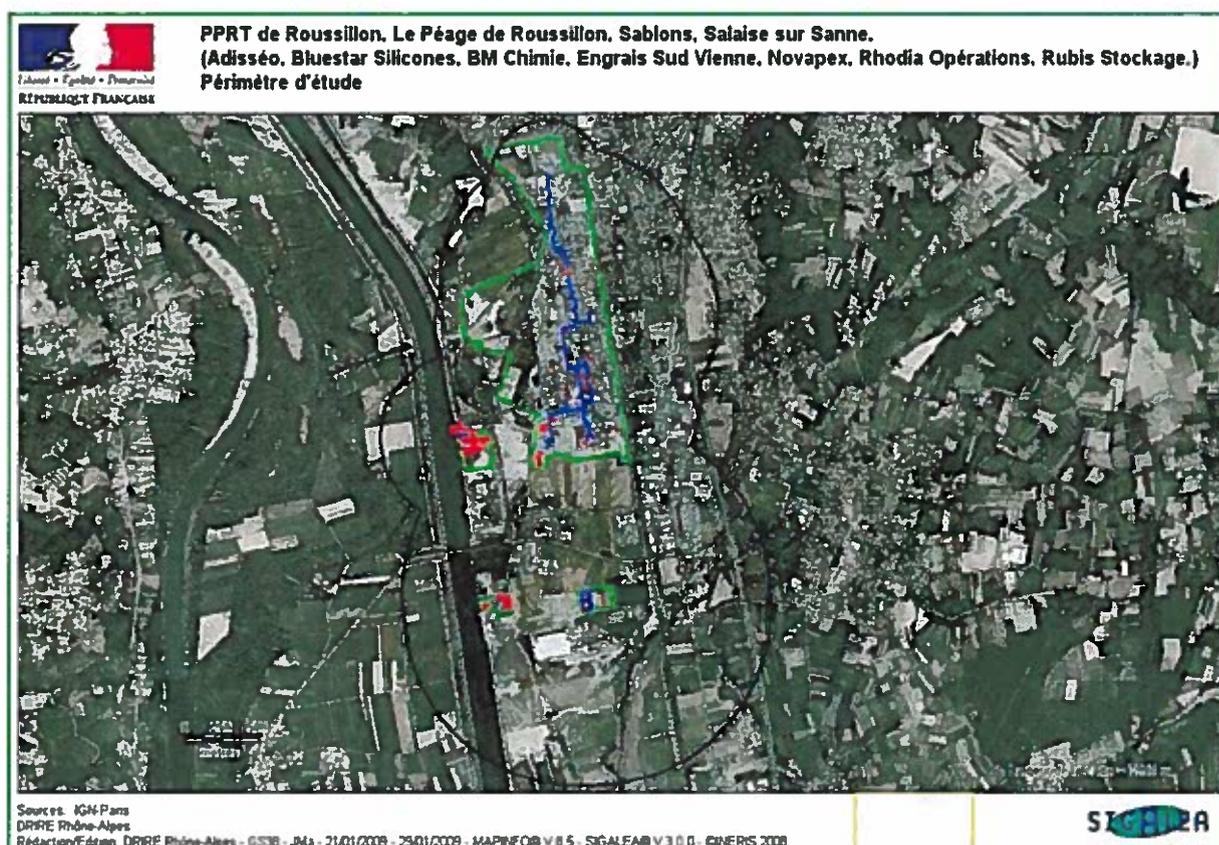
Ainsi, les espaces localisés sur Sablons sont concernés à l'est par l'aléa faible de surpression et un aléa moyen de toxicité et au Nord Est par un aléa faible thermique. Les caractéristiques seront précisées dans les phases ultérieures de l'élaboration du PPRt.

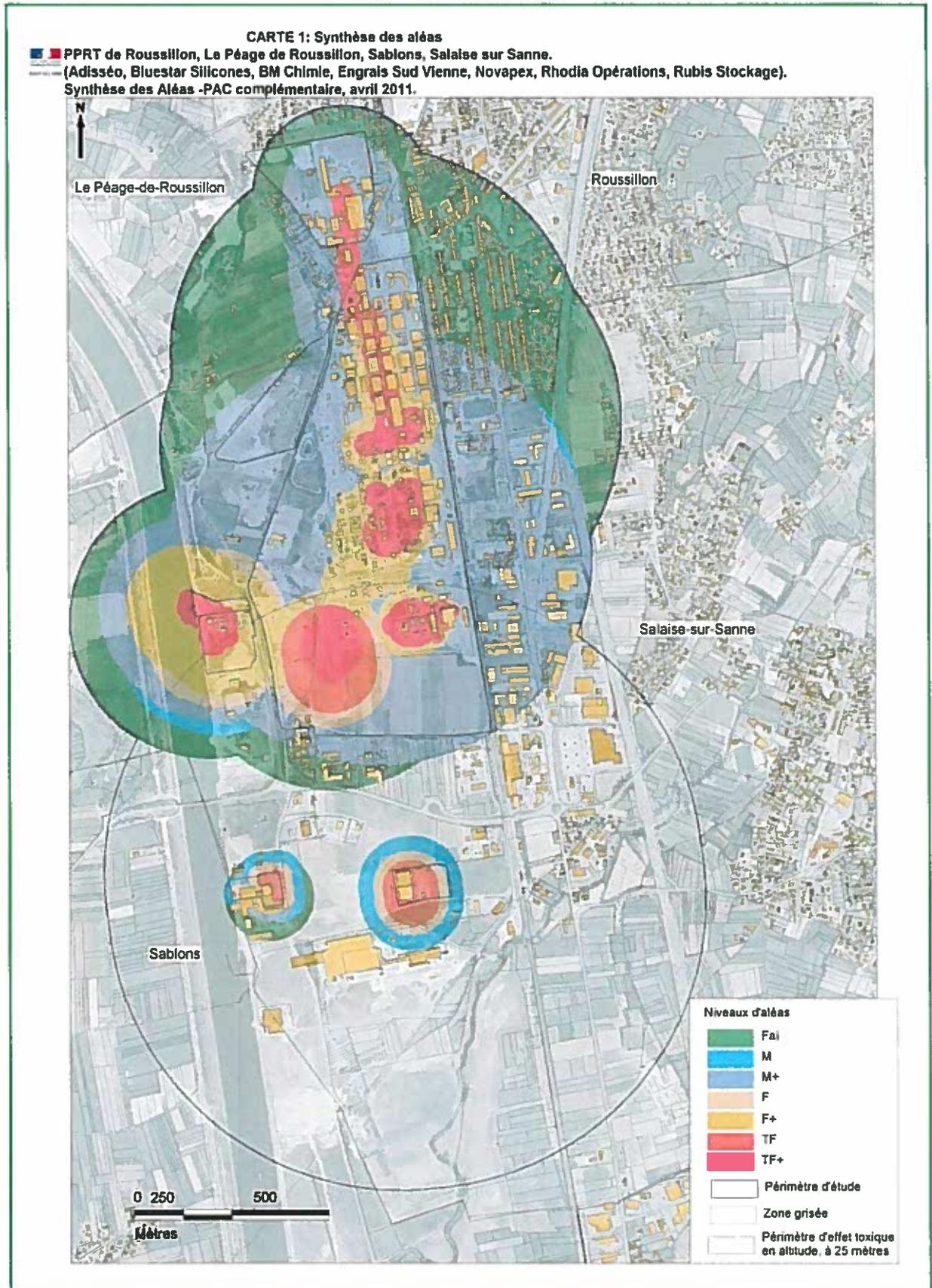
La commune de Sablons est également concernée par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil (deux réacteurs à eau pressurisée).

Enfin, il est à noter que la société SIRA située au lieu-dit "les Grandes Granges" est un site mentionné par la DREAL en tant que "sites et sols pollués" en raison de pollution liée aux traitements appliqués sur le bois. Il convient par conséquent d'être "prudent concernant le réaménagement des terrains concernés". En effet, en fonction de l'état résiduel des terrains et des travaux de réhabilitation effectués, l'aménagement de ces sites peuvent être soumis à des restrictions d'usage.

La pointe Nord de la commune de Sablons est incluse dans le périmètre susceptible d'être impacté par des effets toxiques en hauteur des installations classées implantées sur les communes voisines.

Aussi, il convient d'être vigilant vis-à-vis de la maîtrise de l'urbanisation dans ce secteur dans l'attente de l'achèvement de la procédure d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (dont le périmètre d'étude figure ci-après) qui s'imposera ensuite en tant que servitude d'utilité publique.





2.3.3. DECHETS

L'objectif du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est de réduire de moitié la production des déchets ménagers grâce à un recyclage plus important (tri sélectif), à un traitement biologique (compostage, méthanisation) ou épandage agricole.

L'élimination des déchets est de la compétence de la C.C.P.R, elle est actuellement gérée par la société ONYX. Un ramassage hebdomadaire est organisé sur la commune pour les ordures ménagères. Il a été collecté en 2002 : 416 tonnes d'ordures soit une moyenne de 270 kg / an / habitant, qui sont ensuite incinérées à l'Usine de Salaise-sur-Sanne (Société TREDI).

Il n'existe pas de points propres pour le tri sélectif par apports volontaires, sauf pour le verre. Il semble probable et souhaitable que ce manque concernant le tri sélectif soit remédié lorsque l'élimination des déchets sera de la compétence de la Communauté de Commune (en cours de discussion).

La déchetterie de Sablons est accessible aux particuliers de la commune pour les autres déchets triés. Une décharge pour les matériaux inertes (gravats, terres...) jouxte la déchetterie.

La commune possède une déchetterie mais doit mettre en place l'apport volontaire dans le cadre du tri sélectif, comme le stipule le plan départemental d'élimination des déchets ménagers. Le développement de compostage individuel permettrait de réduire les quantités de déchets organiques.

2.4. ANALYSE PAYSAGERE DE LA PLAINE DE SABLONS

| | |
|--|-----------------|
| 2.4.1. Un paysage qui s'est façonné au fil de l'eau et au cours du temps | Page 147 |
| 2.4.2. Analyse des séquences paysagères et des perceptions | Page 149 |
| Les espaces urbains de Sablons (séquence paysagère A) | |
| Les espaces agricoles de la plaine de Sablons (séquence paysagère B) | |
| Les espaces semi-naturels des abords du canal de navigation (séquence paysagère C) | |
| Les espaces naturels de l'île de la Platière (séquence paysagère D) | |
| La Gravière (séquence paysagère E) | |
| Le site industriel et portuaire de Salaise-Sablons (séquence paysagère F) | |
| 2.4.3. Sensibilités paysagères de la plaine de Sablons | Page 160 |

ANALYSE PAYSAGERE DE LA PLAINE DE SABLONS

2.4.1. Un paysage qui s'est façonné au fil de l'eau et au cours du temps

Le cadre paysager de la commune de Sablons est caractéristique de celui de la moyenne vallée du Rhône : paysage de plaine alluviale traversé par le fleuve et adossé aux coteaux boisés ardéchois.

Ce paysage a été originellement façonné par la dynamique fluviale du Rhône comme en témoigne encore, au Nord-Ouest de Sablons, les espaces naturels associés à l'île de la Platière et à ses milieux annexes (lône, prairies inondables et ripisylve). Les interventions humaines successives ont fortement remodelés et structurés ce paysage pour lui donner son aspect et sa dynamique actuels. Le paysage de Sablons se caractérise également par les vastes espaces agricoles ouverts de la plaine qui entourent très largement le centre urbain de Sablons et ses extensions plus récentes.

Le développement urbain de Sablons a été très largement conditionné par la proximité du fleuve (positionnement du pont de Sablons, plaine régulièrement soumise aux inondations, vallée parcourue par des infrastructures de transport, travaux d'aménagement du Rhône). En effet, l'aménagement du pont du Rhône entre Sablons et Serrières a initialement favorisé le développement de l'urbanisation des bourgs de ces deux communes à proximité immédiate des points de jonction de cet ouvrage (*cf.* carte de Cassini ci-contre).

A l'Est du territoire, la construction de la ligne ferroviaire en remblai a également joué un rôle structurant majeur en créant une barrière physique franche avec les communes limitrophes de Salaise-sur-Sanne, de Chanas et de Saint-Rambert-d'Albon, limitant ainsi le développement de l'urbanisation dans ce secteur qui est resté plutôt réservé aux activités agricoles.

Plus récemment, les aménagements conséquents du Rhône (réalisation du canal de navigation constitué du canal d'aménée, de l'usine-écluse et du canal de fuite, et, maintien d'un "Vieux Rhône") ont localement profondément modifiés ce paysage de plaine alluviale.

Ainsi, la mise en place des digues le long des contre-canaux (et du canal de navigation) a créé un cloisonnement du paysage au sein de la plaine où les perspectives sont pourtant couramment plutôt étendues.

Inversement, ces aménagements ont occasionnés des mouvements localisés de la topographie (digues, ouvrages de franchissement des cours d'eau,...) favorables à la découverte paysagère du site de Sablons comme l'illustre parfaitement la photo panoramique n°15.

Ainsi, les franchissements du canal d'amenée par la RD 4 ou par la RD 1082 constituent de véritables points de perceptions avantageux sur la plaine et sur l'ensemble urbanisé de Sablons qui s'étend en son sein.

Les reliefs de la côtère du Rhône, qui émergent nettement du paysage à l'Ouest de Sablons, accentuent notablement la perception de l'orientation Nord / Sud de la plaine alluviale. En effet, ces versants boisés forment la majorité des arrières plans paysagers du secteur. Au sein de cette entité paysagère boisée, la RD 1082 (route d'Annonay) s'affirme comme une trouée relativement visible depuis la plaine de Sablons. En contrepartie, ces reliefs offrent également de larges échappées visuelles sur l'ensemble de la plaine alluviale du Rhône au sein duquel s'étend le territoire de Sablons (photos panoramiques n°13 et n°14).

En effet, au niveau des coteaux environnants, les perceptions peuvent être semi-lointaines ou lointaines lorsque la combinaison point haut / faible densité de la végétation permet un dégagement visuel avantageux sur la plaine alluviales du Rhône et ses milieux naturels associés. La vue panoramique n°14, réalisée depuis les versants de Serrières (à proximité du cimetière) constitue, à ce titre, une parfaite illustration des perceptions lointaines qui existent dans ce secteur.

Les différentes composantes du paysage (cours d'eau, trame végétale, bâtis et réseau d'infrastructures, aménagements hydrauliques,...) permettent d'identifier plusieurs séquences paysagères cohérentes qui se distribuent au sein de ce territoire. Ces séquences s'individualisent également par rapport aux perceptions visuelles (axes de vision, co-visibilités, vues panoramiques, échappées visuelles,...) qui se développent en leur sein, ainsi que par les éléments singuliers du paysage (points repères et points d'appels visuels) qu'elles abritent.

2.4.2. Analyse des séquences paysagères et des perceptions

Les espaces urbains de Sablons (séquence paysagère A)

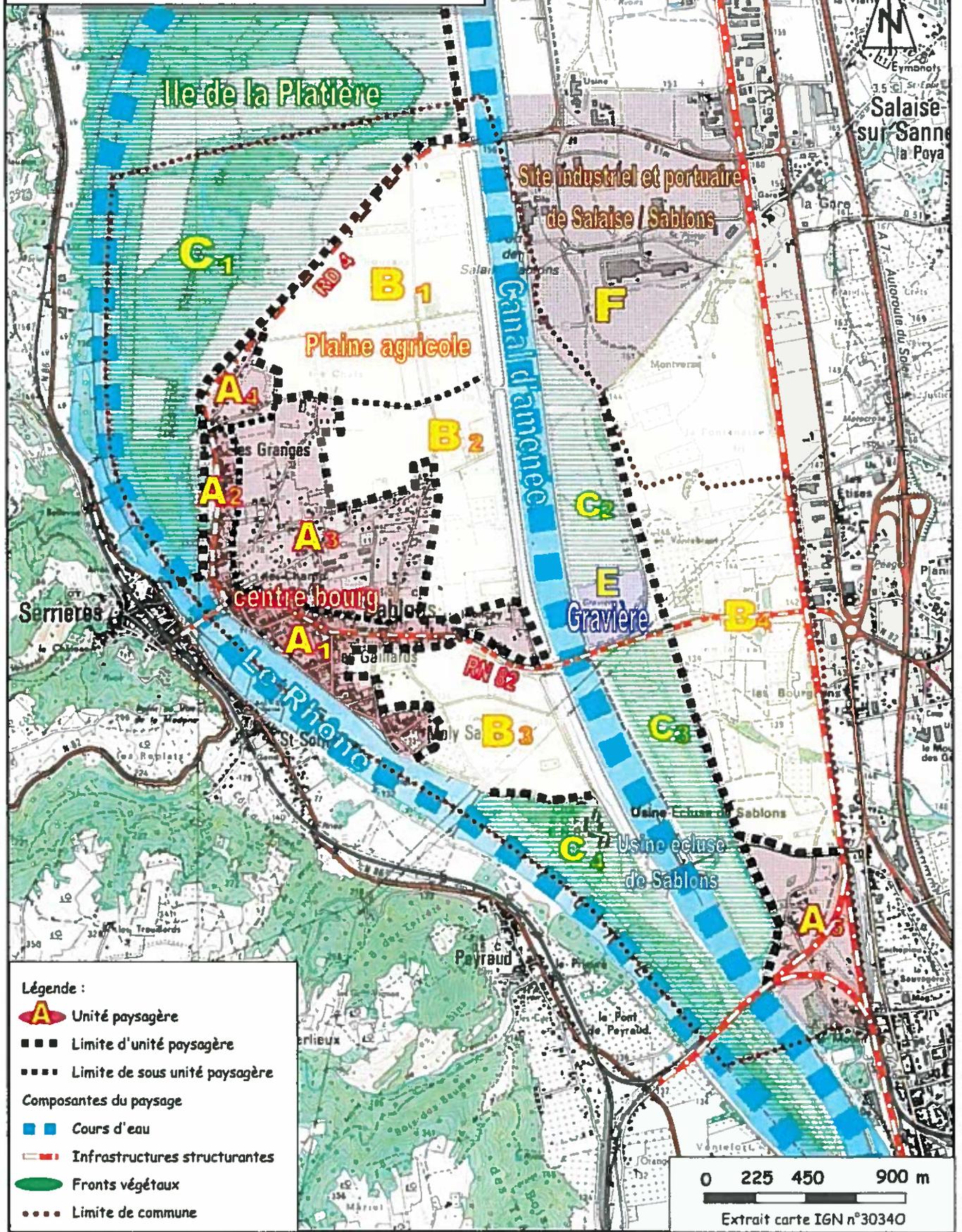
Dans ce contexte paysager à dominante agricole et naturelle, l'ensemble urbain de Sablons ne s'impose pas visuellement dans le paysage mais constitue une séquence paysagère particulière. En effet, la séquence urbaine de Sablons (séquence A) se singularise au sein de ce paysage agro-naturel par les nombreux fronts bâtis qui la borde (photos panoramiques n°21 à n°23). Ces fronts bâtis sont plus particulièrement perceptibles depuis les chemins de desserte agricoles qui desservent la plaine, et depuis les pistes qui longent les contre-canaux.

La proximité du Rhône et ses zones inondables ont particulièrement influencés la structure paysagère des espaces urbains de Sablons. Ainsi, le bourg s'est historiquement développé à proximité du franchissement du Rhône (unités paysagères A1 et A2). Ce centre s'organise sous forme d'un habitat traditionnel de faible hauteur (un étage en général) relativement dense et composé de grandes bâtisses contiguës qui s'étirent le long des principales voies de communication. Le bâti ancien qui se développe de façon linéaire le long de la route du péage (RD 4) en est une parfaite illustration (unité paysagère A 2).



Le centre historique s'est également étendue en direction du Sud, le long du fleuve, en conservant une structure très dense organisée autour d'un réseau de rues étroites : quartiers des Gaillards et de Moly Sabata.

ANALYSE DES UNITES PAYSAGERES DE SABLONS



Légende :

- A** Unité paysagère
- ■ ■ Limite d'unité paysagère
- Limite de sous unité paysagère
- Composantes du paysage**
- ■ ■ Cours d'eau
- Infrastructures structurantes
- ■ ■ Fronts végétaux
- Limite de commune

Dans ces quartiers anciens, le traitement des limites séparatives laisse une place importante aux traditionnels murs de galets de la vallée du Rhône (cf. photo ci-contre).



Mur de galets



Château de Sablons

En rive gauche du Rhône, le front bâti de l'ensemble urbain de Sablons, magnifié par l'architecture du château (photo ci-contre), offre une façade fluviale de qualité vis-à-vis des perceptions riveraines, des perceptions des usagers de la RD 86, ainsi que vis-à-vis des promeneurs fréquentant les quais à Serrières (photos panoramiques n°12 et n°13).

En limite de cette unité paysagère, le pont de Serrières-Sablons constitue un élément repère aisément identifiable depuis le territoire de la commune par l'ampleur de ces mâts à haubans et par les livrées bleutées de son tablier.

Située à la jonction de ces espaces urbains denses, la place des Mariniers ne s'impose pas comme un réel espace de centralité malgré ses qualités esthétiques indéniables : espace très ouvert préservant des vues remarquables sur le Rhône et sur la façade fluviale de Serrières tout cela agrémenté par la présence de beaux platanes offrant un ombrage apprécié en été.



Place des Mariniers

Le centre bourg, dominé par le clocher de l'église (élément repère), s'est plus récemment prolongé en direction de l'Est notamment le long de la RD 1082 (photo n°7).

Cette extension s'est accompagnée de la construction de quelques bâtiments collectifs (de 3 étages) qui complètent ainsi la diversité de la typologie de l'habitat proposé (cf. page photographique n°22 présentant les typologies de bâtis rencontrées sur Sablons).

Au sein de cette séquence urbaine dense, les perceptions paysagères sont canalisées dans l'axe du maillage des rues, et, autorisent localement des perspectives plus ou moins étendues. Ceci est notamment le cas de l'axe de vision qui se développe entre la place des Mariniers et l'église, qui relie visuellement ces deux espaces entre eux le long de la rue de la poste.



Au Nord de Sablons (dans le prolongement de l'unité paysagère A 2), un habitat pavillonnaire s'est implanté en contrebas de la route du Péage (RD 4) le long de la rue Robinson (photo panoramique n°24). Cette unité paysagère (A4), moins dense que la précédente, constitue l'amorce du secteur urbain de Sablons pour les usagers de la RD 4 en provenance de Salaise-sur-Sanne. L'installation historique de ce quartier (unité A 4) a été favorisée par la protection que lui assure cette infrastructure (digue) vis-à-vis des débordements du Rhône.

Le développement récent de l'urbanisation de Sablons (unité paysagère A 3) s'est ensuite poursuivie en direction de la plaine agricole par un espace urbanisé lâche principalement constitué d'un habitat individuel de un étage. L'étalement et la faible densité de cette expansion urbaine sont occasionnés par l'existence de secteurs inondables insérés au sein même de cette unité urbaine (photo panoramique n° 25). En effet, l'existence de ce risque exclut certaines parcelles des zones ouvertes à l'urbanisation maintenant ainsi artificiellement des trouées non constructibles au cœur même de ces quartiers (discontinuité de l'habitat). Ceci est particulièrement visible le long de la rue du Dauphiné et le long de la rue Frédéric Mistral.

Au sein de cette séquence urbaine relativement lâche, les perceptions paysagères sont étroitement liées au jeu des infrastructures, des espaces ouverts et du bâti qui autorise des perspectives plus ou moins développées. A ce titre, on remarquera notamment l'axe de vision occasionné par la rue Frédéric Mistral qui se positionne comme un axe structurant dans le prolongement du pont de Sablons (photo n°11).

Le développement des zones urbaines dans la plaine, s'accompagne d'une transformation progressive du paysage agro-naturel existant. Toutefois, ces extensions se traduisent uniquement par une avancée des fronts bâtis sans occasionner d'incidence notable sur

l'ambiance paysagère dans ces secteurs en raison de l'absence de perceptions de la profondeur de ces secteurs urbains depuis la plaine.

Au sein de cette unité, le traitement des limites séparatives est assez disparate, malgré la très nette prédominance des haies de végétaux vivaces (cyprès, thuyas et lauriers) par rapport aux traditionnels murs de galets.

Enfin, localisé à l'écart du centre urbain de Sablons, les hameaux de la Sira et de la Grande Grange s'insèrent dans un site très cloisonné par les différents échanges des voies ferrées (unité paysagère A 5). Dans ce secteur, les perceptions internes sont courtes et fragmentées (photo panoramique n°26).

Les espaces agricoles de la plaine de Sablons (séquence paysagère B)

Cette séquence paysagère façonnée par l'activité humaine se compose de vastes espaces ouverts (parcelles agricoles) principalement voués aux cultures céréalières, et, d'espaces plus fermés liés à l'arboriculture. L'habitat diffus (maisons individuelles) est absent de cette séquence paysagère de plaine agricole. Cette séquence présente la particularité d'être perceptible dans son ensemble depuis les versants environnants et les points hauts de la plaine (franchissement des canaux, chemins de digue,...).

Malgré une apparente homogénéité d'ensemble (vaste espace agricole traditionnel composé d'un subtil mélange de parcelles en cultures ou en vergers), la plaine agricole réserve une diversité d'unités paysagères qui s'expriment selon les axes de vision considérés, selon leur localisation vis-à-vis des différentes composantes du paysage (digues, vergers, cultures...) et selon les saisons.

En effet, les espaces agricoles participent à la dynamique du paysage en raison de la saisonnalité des cultures qui le composent. En effet, la platitude de ces terrains, ainsi que la quasi absence de couvert végétal en bordure des infrastructures créent des effets de perspectives, et offrent, en période hivernale, de grands axes de vision. Ceci est notamment le cas pour les usagers de la RD 4 en provenance de Salaise-sur-Sanne qui bénéficient de vastes dégagements visuels en direction de la plaine (photos panoramiques n°18 et n°19).

A l'inverse, ce paysage se cloisonne progressivement au fur et à mesure de la croissance de certains végétaux comme le maïs. Au printemps, l'arboriculture génère également des ambiances paysagères valorisantes en raison de l'explosion de couleurs occasionnée par les arbres fruitiers en fleurs.

Dans les secteurs où aucun obstacle vertical n'interrompt les échappées visuelles (comme au droit des Rousses et des Chals), ce paysage très largement ouvert (unités B1 à B3), ménage de vastes dégagements visuels qui se calent sur les reliefs, sur les fronts bâtis des extensions urbaines récentes ou sur les formations boisés localisés en arrière plans (ripisylve du vieux-Rhône notamment). Au sein de cet espace, les dessertes agricoles aménagées au niveau du terrain naturel s'intègrent parfaitement dans ce paysage, d'autant plus que leur tracé n'est pas spécialement souligné par de la végétation d'accompagnement (absence de haies).

Inversement, au sein de cet espace les vergers créent autant de cloisonnements du paysage qui stoppent les axes de vision et participent ainsi activement à l'intégration des extensions urbaines dans la plaine.

Au Nord-Est de Sablons, la petite variation de la topographie localisée au droit de la rue des Granges marque la limite entre les deux unités paysagères dans ce secteur de la plaine. La plus grande proportion de vergers dans l'unité B2 masque localement le front bâti des Granges qui se détache assez nettement du paysage agricole environnant (photo panoramique n°22).

Les éléments verticaux, tels que le silo et les bâtiments industriels du site de Salaise/Sablons, constituent des points d'appels visuels très forts dans ce paysage (photo panoramique n°18).

L'unité paysagère B3, bien que plus confidentielle du fait de son enclavement entre la RD 1082 au Nord, les espaces urbanisés de Sablons à l'Ouest, le canal d'amenée à l'Est, et les espaces boisés de l'île de la Sainte, présente les mêmes caractéristiques que les unités précédemment décrites. En limite Est, le front bâti des Gaillards (photo panoramique n°23).est particulièrement perceptible depuis le chemin du Dolon et la rue des Catherines. Ces espaces agricoles également sont fortement marqués par le fuseau de lignes à haute tension qui parcourt le paysage d'Est en Ouest en créant un point d'appel visuel. La présence de cet équipement est renforcée par les nombreux pylônes qui restent très perceptibles depuis la plaine agricole.

Insérée entre la rivière de la Sanne et la ligne ferroviaire, l'unité paysagère B4 est particulièrement vouée à l'arboriculture (photos panoramiques n°27 et n°28). De ce fait, les axes de visions qui s'expriment en son sein sont plus restreints. En outre, en raison de sa localisation, cet espace agricole est peu perceptible dès lors que l'on s'éloigne de la RD 1082 et des chemins qui le desservent. Ces terrains sont en revanche, très visibles par les voyageurs qui empruntent quotidiennement la ligne ferroviaire localisée en remblai et présente de fait une sensibilité spécifique (photo panoramique n°27).

Les espaces semi-naturels des abords du canal de navigation (séquence paysagère C)

Dans ce contexte agricole, les contre-canaux ainsi que les cours de la Sanne et du Dolon s'individualisent comme des espaces naturels préservés, relativement confinés au sein des digues qui les délimitent. Le jeu des différences altimétriques engendré par la présence des ouvrages de protection contre les crues occasionne une canalisation des perceptions dans l'axe des cours d'eau et isole visuellement ces derniers vis-à-vis des espaces adjacents. Au sein de ces espaces, la végétation d'accompagnement des cours d'eau vient rompre la monotonie du paysage en introduisant une composante végétale verticale et cloisonnante.

Coincés entre le canal d'amenée et la rivière de la Sanne, ces espaces semi-naturels (car étroitement liés aux aménagements du Rhône) ne sont pas homogènes selon les secteurs considérés. Ainsi, au Nord, la trame boisée peu développée a permis l'installation d'une lande sèche (unité C1), contrairement à l'espace localisé au Sud de la RD 1082 qui laisse une place plus importante aux boisements pionniers (unité C2). Entre ces deux unités, l'exploitation des matériaux alluvionnaires a créé un micro-paysage particulier décrit ci-après (unité E).

L'unité paysagère C3 est quant à elle marquée par la présence de l'usine-écluse de Sablons qui révèle l'existence du canal jusqu'alors peu perceptible dans le paysage. Les abords de cette installation se présentent comme un cadre paysager original mais caractéristique de la vallée du Rhône. Ce paysage témoigne ainsi de l'activité hydro-électrique du site et de son attachement fluvial (navigation). Au sein de cette unité C3, le site bâti de la cité EDF / CNR se singularise nettement vis-à-vis des espaces naturels environnants et constitue une petite enclave urbanisée au sein du paysage naturel.

Les espaces naturels de l'île de la Platière (séquence paysagère D)

L'île de la Platière et ses milieux connexes forment une séquence paysagère naturelle bien individualisée en limite Nord-Ouest du territoire de Sablons (cf. page relative à la déclinaison des ambiances paysagères de l'île de la Platière).

Cet ensemble constitue un paysage agro-naturel préservé de l'urbanisation, caractéristique des vallées inondables. En effet, ce paysage se compose d'une mosaïque subtile :

- d'espaces boisés fermés, aux perceptions restreintes et fractionnées, préservant quelques clairières intimes en son sein,
- d'étendues en eau offrant autant de miroirs immobiles ou en mouvement à la végétation des berges et aux reflets de lumière,
- des espaces agricoles ouverts proposant de larges axes de visions en période hivernale.

Cette séquence se caractérise par la saisonnalité de ses éléments constitutifs. En effet, les variations du niveau des eaux du Rhône au cours de l'année (succession de périodes d'étiage et de périodes de crue), ainsi que l'évolution annuelle de sa végétation d'accompagnement confèrent à cet espace une dynamique paysagère importante.

Au sein de cette séquence, l'imposant front végétal qui la compose, occasionne une canalisation des perceptions dans l'axe des cours d'eau, et, isole visuellement ces derniers

vis-à-vis des espaces attenants. Ainsi, les perceptions internes sont fréquemment courtes et fragmentées voir même canalisées du fait du développement de la végétation.

Cette unité paysagère naturelle forme ainsi un ensemble cohérent occasionnant une coupure franche dans le paysage entre la côtère du Rhône qui s'étend à l'Ouest du fleuve et la plaine agricole de Sablons. Au Sud, la route du Péage (RD 4) constitue une limite franche et efficace vis-à-vis de cette entité naturelle (photo panoramique n°20).

La Gravière (séquence paysagère E)

Ce micro-paysage façonné par l'homme est relativement absent de la composition paysagère du territoire de Sablons. Cette unité paysagère singulière se dévoile presque uniquement pour les usagers de la RD 1082 et crée un point d'appel visuel dans le paysage agro-naturel environnant. En effet, ce lieu strictement refermé sur lui-même se caractérise par la prédominance de la composante minérale.

Au droit du franchissement du canal d'aménée par la RD 1082, cette composante minérale contraste nettement avec l'étendue en eau du canal. La perspective, qui s'exprime ainsi, depuis le pont est particulièrement remarquable.



Vis-à-vis des perceptions lointaines (coteaux boisés de Serrières), l'existence de cette gravière est soulignée par les teintes claires des tas de matériaux extraits qui se dénotent bien par rapport aux couleurs plus foncées de la trame végétale alentour.

Le site industriel et portuaire de Salaise-Sablons (séquence paysagère F)

Bien que localisée au-delà du territoire de Sablons, cette séquence paysagère du site industriel et portuaire de Salaise-Sablons se singularise nettement dans le paysage en limite de la commune en raison de l'importance des volumes construits (bâtiments d'activités, entrepôts, silos,...).

En effet, ce bâti s'impose très nettement aux perceptions depuis la plaine agricole de Sablons et forme une partie des arrières plans paysagers de la commune en direction du Nord-Est (photo panoramique n°18).

Le silo constitue à ce titre un point d'appel visuel sensible qui émerge singulièrement dans le paysage.

2.4.3. Sensibilités paysagères de la plaine de Sablons

Les caractéristiques de la structure du paysage dans la plaine alluviale du Rhône occasionnent des sensibilités particulières vis-à-vis des éléments verticaux (bâti ou trame bocagère) ; ceci en raison des grands axes de vision qui se développent au sein de cet espace (notamment en période hivernale).

Cependant, comme nous l'avons exposé dans l'analyse paysagère du territoire de Sablons, l'expansion de l'urbanisation dans la plaine n'occasionne pas de véritable déséquilibre paysager du moment que le bâti reste limité en hauteur (un étage), et, respecte la typologie environnante (teinte, forme de l'habitat et des toitures, traitement qualitatif et non extravagant des limites séparatives,...).

En effet, l'expansion de ces zones urbaines se traduit uniquement par une avancée du front bâti vis-à-vis des espaces agro-naturels adjacents. Les formes traditionnelles de bâti sont cependant à privilégier en raison des larges perceptions qui existent sur l'ensemble urbain de Sablons depuis les versants de Serrières.

En ce qui concerne les abords de l'île de la Platière, il est indispensable de réaffirmer le rôle de la RD 4 comme limite franche à l'expansion urbaine et de préserver ces espaces agro-naturels de toute forme d'urbanisation. Les ensembles boisés dans cette partie du territoire constituent également des composantes présentant un intérêt majeur en terme de paysage ; ces structures doivent, par conséquent, faire l'objet d'une protection spécifique. Ceci est également valable pour les espaces boisés localisés au Sud de la rue Moly Sabata (à proximité de l'usine-écluse de Sablons).

Enfin, les sensibilités paysagères sur le site d'étude s'exprimeront également vis-à-vis des perceptions des usagers de la ligne ferroviaire localisée en limite Est du territoire communal. En effet, dans ce secteur de plaine actuellement tourné vers l'arboriculture, les espaces encore libres de toute construction sont pressentis pour l'aménagement d'une zone d'activités intercommunale. Aussi, ces espaces constitueront à l'avenir les principaux enjeux paysagers de la commune ; l'incidence paysagère de cet aménagement étant directement liée aux traitements architectural et paysager qui seront mis en oeuvre.

**2.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET
PAYSAGERS DE LA COMMUNE DE SABLONS**

SYNTHESE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS DE LA COMMUNE DE SABLONS

MILIEU PHYSIQUE

↳ La nappe alluviale apparaît très vulnérable aux aménagements et prélèvements humain, tant quantitativement que qualitativement. La commune devra soutenir le projet de réhabilitation du Rhône (SMIRCLAID) et notamment l'augmentation des débits réservés dont l'impact sera bénéfique aux eaux souterraines mais aussi aux eaux de surface (lône, vieux Rhône).

↳ Une limitation des apports azotés et pesticides permettra de maintenir une bonne qualité de la nappe. Cela ne sera possible que par une sensibilisation globale de la population, agricole (à l'aide de mesures agro-environnementales, d'une agriculture raisonnée voire biologique, charte Pil'Azote...) mais aussi urbaine.

↳ Le risque d'inondation doit être pris en compte avec le PPRI. Une urbanisation raisonnée permettra de limiter les aléas. De même, la gestion de l'évacuation des eaux pluviales devra être réfléchie compte tenu de la topographie relativement plane de la commune et des risques d'inondation. Une grande partie des eaux pluviales gérées par la commune, le sont, par des puits perdus.

MILIEU NATUREL

↳ Les milieux naturels sont en grande partie concentrés au droit de la Réserve Naturelle de l'île de la Platière, au Nord de la commune. Les milieux naturels liés aux ZNIEFF ou à la Réserve doivent être classés en Zone N ou zone d'intérêt scientifique. Les boisements peuvent bénéficier d'un classement en Espace Boisé Classé. Les zones humides pouvant bénéficier d'une restauration (lônes atterries, ripisylves) peuvent être également classées en zone N avec une note réglementaire adaptée.

↳ Les actions soutenues dans le cadre des projets NATURA 2000 (SIC et ZPS) doivent se poursuivre en concertation avec les différents acteurs locaux (élus,

administrations, collectivités, agriculteurs, chasseurs et associations de protection de l'environnement et de loisirs) afin d'assurer leur prise en compte dans les documents d'urbanisme élaborés.

↳ Les projets de gestion des boisements devront être poursuivis dans le cadre du programme NATURA 2000 afin d'encourager la valorisation des peuplements en place (cf. cahiers des charges établis dans le document d'objectif révisé du site natura 2000 "Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière").

↳ Le reste du territoire est très agricole et urbain, il comporte de nombreuses barrières de connectivité pour la faune notamment tant dans les échanges Nord / Sud qu'Est / Ouest (routes à trafic intense, bâti dense, absence de haies à proximité des surfaces agricoles ou d'autres corridors...).

↳ Le milieu naturel et le cadre paysager de Sablons constituent des enjeux cruciaux dans un secteur d'agglomération où il existe une forte demande de « zone verte récréative ». Ainsi, tout projet alliant ce développement touristique doux et une valorisation locale doit être encouragé voir étendu. De tels projets sont en place comme les aménagements des quais du vieux Rhône et la piste cyclable du Léman à la Méditerranée. Un développement de nouveaux sentiers avec topo-guide ou sous forme de sentier d'interprétation peuvent être développés en joignant la réserve, le centre-village, les quais du vieux Rhône, la confluence du Canal et du Rhône permettant une lecture ludique du paysage, de l'histoire et de l'environnement. Au niveau de la réserve, une requalification des sentiers avec un accès uniquement piétonnier permettrait peut être de rendre les chemins à leur vocation première.

MILIEU HUMAIN

- ↳ Le PLU doit favoriser la pérennisation des exploitations agricoles par :
- La clarification des zones agricoles et urbaines afin de stopper le mitage urbain, l'enclavement des parcelles et les avancées urbaines dans les espaces à vocation agricole.
 - La préservation d'un espace agricole homogène sans morcellement avec une urbanisation modérée.

- Les exploitations et bâtiments agricoles doivent bénéficier d'un périmètre de protection de 50 à 100 m afin de garantir une réduction de la gêne pour les riverains et permettant aux agriculteurs une plus grande autonomie et un développement autour de leur siège.
- Le maintien d'une agriculture durable avec conservation des productions diversifiées, mesures agro-environnementales (à voir dans le cadre de NATURA 2000).

↳ Les infrastructures routières génèrent une pollution de l'air et un niveau de bruit important. Il faudrait diminuer la gêne occasionnée en limitant le bâti linéaire le long des routes en favorisant la densification des zones urbaines. Une diminution des sources de risques par le trafic peut être favorisée par une requalification de la traversée d'agglomération de la RD 1082 visant à réduire la vitesse des véhicules au droit de la zone urbaine.

↳ Le mitage urbain doit être évité. Les parcelles enclavées dans les zones urbaines et non constructibles (risque d'inondation) doivent être requalifiées afin de ne pas devenir des friches urbaines (jardins associatifs, parcs ou jardin de loisir...).

↳ La prévention des risques technologiques passe par la prise en compte anticipée des dispositions qui figureront au PPRT de Roussillon, Le Péage de Roussillon, de Sablons et Salaise sur Sanne approuvé. On rappellera que le périmètre d'étude couvre l'extrémité Nord de la commune et que ces espaces se tiennent tout de même à l'écart des zones d'aléas (faible à très forte) – exception faite du périmètre d'effet toxique en altitude (qui reste à préciser).

↳ L'identité rurale de Sablons pourra être maintenue, grâce à la qualité de son environnement paysager largement tributaire du secteur agricole. Préserver les vergers à l'entrée Est de Sablons par la RD 1082 permettra de démarquer la commune de l'agglomération "citadine" voisine.